

ISSN 2818-9868



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des finances publiques**

Le jeudi 8 mai 2025 — Vol. 47 N° 79

Étude des crédits du ministère de la Cybersécurité et
du Numérique

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2025

Commission des finances publiques

Le jeudi 8 mai 2025 — Vol. 47 N° 79

Table des matières

Discussion générale	1
Adoption des crédits	34
Documents déposés	35

Intervenants

M. Jean-François Simard, président

M. Gilles Bélanger

Mme Michelle Setlakwe

M. Haroun Bouazzi

Mme Alice Abou-Khalil

M. Joël Arseneau

* M. Dave Roussy, ministère de la Cybersécurité et du Numérique

* Mme Mylène Martel, idem

* M. Sylvain Goulet, idem

* M. Yvan Fournier, idem

* M. Alexandre Mailhot, idem

* Témoins interrogés par les membres de la commission

Le jeudi 8 mai 2025 — Vol. 47 N° 79

Étude des crédits du ministère de la Cybersécurité et du Numérique*(Treize heures quarante-cinq minutes)*

Le Président (M. Simard) : À l'ordre, s'il vous plaît! Je constate que nous avons quorum. Conséquemment, nous pouvons entreprendre nos travaux.

Comme vous le savez, la Commission des finances publiques est aujourd'hui réunie afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du portefeuille Cybersécurité et Numérique pour l'exercice financier 2025-2026.

M. le secrétaire, bonjour. Y a-t-il des remplacements aujourd'hui?

Le Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) est remplacé par Mme Setlakwe (Mont-Royal—Outremont); et Mme Zaga Mendez (Verdun) est remplacée par M. Bouazzi (Maurice-Richard).

Le Président (M. Simard) : Alors, bienvenue à nos nouveaux collègues.

Discussion générale

Comme vous le savez, nous disposons d'une enveloppe de 2 h 45 min et, comme le veut notre tradition, nous allons alterner par blocs d'environ 20 minutes, en commençant, bien entendu, par la porte-parole de l'opposition officielle, la députée de Mont-Royal—Outremont. Madame, vous disposez d'environ 20 minutes.

Mme Setlakwe : Merci, M. le Président, et bonjour. Bon après-midi à vous tous. Bonjour, M. le ministre, ainsi qu'à toutes vos équipes. Heureuse de me retrouver parmi vous cet après-midi pour discuter d'un dossier important, cybersécurité et numérique. Débutons sans plus tarder.

M. le ministre, il faut avoir à l'esprit le fiasco SAAQclic, qui a entraîné des dépassements de coûts d'au moins 500 millions. Comment est-ce que vous expliquez que le principal outil de reddition de comptes de votre ministère, c'est-à-dire le tableau de bord, reste aussi laconique, incomplet et franchement peu informatif pour la population, alors que la Vérificatrice générale, dans son rapport, elle avait clairement constaté que les informations qui avaient été transmises au fil des ans dans le tableau de bord du gouvernement n'avaient pas permis d'assurer une reddition de comptes publique suffisante?

Le Président (M. Simard) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Bélanger : Bien, d'entrée de jeu, je veux souhaiter la bienvenue à tous. C'est mes premiers crédits. Ça fait que je suis quand même assez fébrile.

Pour ce qui est de la SAAQ et de SAAQclic, je vais quand même être prudent, parce qu'il y a une commission d'enquête publique. Et puis on va avoir les résultats de cette enquête-là à l'automne, donc il va y avoir les informations et certainement des suggestions et recommandations qui vont en découler. Je pourrais revenir un peu sur ce qui s'est passé, peut-être, en... je ne sais pas, en 2014, sur l'exemption au niveau de la LGGRI, justement, puis sans tirer des conclusions que la SAAQ a pu opérer sans gouvernance externe, mais je vais laisser quand même la commission d'enquête faire ses analyses, ses entrevues puis être capable de tirer, justement, les conclusions.

Le Président (M. Simard) : Merci, Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci, M. le ministre. Effectivement, il y a une enquête en cours. Mon regard n'est pas tourné vers le passé. Mon regard est tourné vers l'avenir, et il y a plusieurs chantiers majeurs au niveau informatique qui sont en cours. Et puis ma question porte vraiment sur le tableau de bord. Vous êtes le nouveau ministre qui êtes en poste. Êtes-vous satisfait du tableau de bord? Quels constats tirez-vous, là, après quelques mois en fonction?

M. Bélanger : Bien, lorsque vous parlez du tableau de bord, vous parlez des tableaux de bord, des résultats au niveau des divers projets. Je ne sais pas... s'il y a un millier de projets, mettons qu'il y en a 209 en exécution, il y a certains projets qui sont... où on a des suivis.

Je vous dirais, Mme la députée, que je suis quand même prudent. Moi, j'utilise un principe, puis vous allez peut-être rire, je ne veux pas... je vais vous faire rire un peu, là, j'appelle ça des projets pastèques. Vous savez, c'est quoi, une pastèque? Une pastèque, c'est un peu comme un... c'est un melon d'eau, une pastèque. Donc, c'est vert, si vous le regardez de tous les côtés. Et c'est vert, et puis, lorsque vous prenez le temps de couper et d'analyser, parfois, ce que vous voyez à l'intérieur, c'est rouge et il y a des pépins.

Donc là, j'ai fait ça, tu sais, un peu comme imagé, mais je vous dirais que, lorsque je reçois un tableau de bord, je m'assure d'en faire l'analyse. Donc, je n'assume pas que les données qui sont reçues... je ne dis pas qu'elles sont fausses, mais je m'assure quand même de faire les vérifications nécessaires. Si j'ai un doute... bien, lorsque j'ai un doute, ça peut aller jusqu'à un pouvoir d'audit. Je peux décider de déclencher un audit. Par contre, avant de moi-même

transformer un tableau de bord d'une couleur qui serait verte à une couleur qui serait rouge, il y a des échanges, il y a différentes interventions que je peux faire avec les organismes et ministères. Et, jusqu'à date, on a fait des milliers d'interventions, justement, pour s'assurer que les informations qu'on reçoit, les tableaux de bord qu'on reçoit nous fournissent des informations qui sont pertinentes et justes.

Mais je rajouterai aussi qu'on a un projet de loi, le projet de loi n° 82. On est en étude détaillée. Oui, on a la LGGRI, mais on a aussi le p.l. n° 82, puis le p.l. n° 82 va nous permettre d'avoir des outils qui vont être plus pertinents, justement, pour s'assurer d'avoir une meilleure gestion puis une meilleure gouvernance, parce qu'évidemment je souhaite la collaboration de mes collègues pour pouvoir avancer, justement, au niveau de ce projet de loi là.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Mme la députée.

• (13 h 50) •

Mme Setlakwe : Merci. Bien oui, bien entendu, je parle du tableau de bord de votre ministère, celui qui porte, là, sur les nombreux projets en ressources informationnelles. On comprend que ce ne sont pas tous les projets qui se retrouvent sur le tableau de bord, mais il y en a quand même une quantité importante, des projets importants.

Et puis je suis certaine que vous avez pris connaissance des articles récents dans *La Presse* sous la plume de Charles-Éric Blais-Poulin. Il s'est intéressé au tableau de bord. Évidemment, moi, comme députée de l'opposition, avec mon équipe, on s'intéresse au tableau de bord aussi. C'est notre façon de pouvoir suivre les chantiers importants, et les suivre pour voir, pour constater, pour surveiller — c'est notre rôle — est-ce qu'il y a des dépassements de coûts importants, est-ce qu'il y a des délais indus, est-ce qu'on dépasse les échéanciers qui étaient prévus.

Encore une fois, mon regard n'est pas tourné vers le passé, vers SAAQclic, mais il faut avoir à l'esprit ce qui s'est passé dans ce dossier-là, les constats de la Vérificatrice générale, ses recommandations, et s'assurer que, pour les autres chantiers, bien, on tire des leçons puis qu'on s'assure d'une reddition de comptes adéquate, on s'assure que les voyants clignent au moment opportun et que les décideurs soient avisés qu'il y a des enjeux, qu'il y a des problèmes, tout ça, si on veut espérer regagner la confiance du public.

Et ce qu'on a... ce qu'on constate, c'est que, même avec tous les voyants au vert dans le tableau de bord, un projet peut être suspendu pendant plus de 600 jours sans que personne ne soit alerté. Ici, je réfère au Projet urbain de radiocommunication, PUR, suspendu pendant 633 jours. Ça, c'est un exemple frappant, là, où tous les voyants étaient au vert, comme si le projet progressait comme prévu, mais votre outil de reddition de comptes masque actuellement ce type de dérives.

Vous avez pris... sûrement pris connaissance de cet exemple-là, qui a fait l'objet d'une... de la revue de presse. Qu'est-ce que vous en pensez? Et qu'est-ce que vous avez posé comme gestes?

M. Bélanger : Bien, moi, j'ai... Sur le nombre de projets, parce qu'il y en a quand même un millier, il y en a qui sont en étape de dossiers d'affaires, planification. J'ai 209 projets qui sont actifs. Sur les 209 projets qui sont actifs, je vais dire les bonnes nouvelles, là, il y en a 134, projets, là, qui arrivent bientôt à terme puis qui sont sous les budgets par 114 millions. Ça, c'est les prévisions, 114 millions sur les...

Mme Setlakwe : ...les données que vous venez de mentionner sur...

M. Bélanger : 134 projets, qui représentent 114 millions sous le budget prévu, sur les 209 projets en exécution. Puis c'est certain qu'il y a des projets qui représentent des dépassements de coûts potentiels, mais, pour le moment, je n'ai autorisé aucun dépassement de coûts, je n'ai déboursé aucune somme au PQI-RI pour couvrir des dépassements de projets.

Mme Setlakwe : Est-ce que vous estimez qu'actuellement les mises à jour du tableau de bord sont adéquates et respectent les exigences légales?

M. Bélanger : Qu'est-ce que vous entendez par exigences légales?

Mme Setlakwe : Les mises à jour. Les mises à jour.

M. Bélanger : Bien, je vais répondre peut-être à votre première question.

Mme Setlakwe : Bien là, je vous avais demandé, tout à l'heure, de commenter un projet, le Projet urbain de radiocommunication, qui était inactif, suspendu pendant plus de 600 jours sans qu'il n'y ait aucun voyant qui indiquait un tel problème. Et là je vous demande... Je n'ai pas eu de réponse à ça. Je vous demande si... pourquoi certains projets ne reçoivent aucune mise à jour depuis plus d'un an, alors que la loi exige une reddition annuelle des coûts et des échéanciers? Donc, je vous demandais : Est-ce que vous êtes satisfait des mises à jour? Est-ce que, vous, vous posez des gestes pour s'assurer que les exigences soient respectées?

Le Président (M. Simard) : Merci. M. le ministre.

M. Bélanger : Je vais répondre à la question : Est-ce que je suis satisfait des mises à jour ou des informations? Je vous dirais que je questionne les 209 projets qui sont actifs, en ce moment, un par un. Donc, il y a un plan d'analyse au niveau de ces projets-là.

Pour le projet en particulier, qui est le projet PUR, je laisserais le sous-ministre adjoint répondre. C'est lui qui est responsable du projet. Il va pouvoir répondre à vos questions.

Le Président (M. Simard) : Alors, y a-t-il consentement à cet effet? Vous avez... Vous donnez le consentement, chère collègue?

Mme Setlakwe : Oui, pour une réponse courte, s'il vous plaît.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Monsieur, veuillez d'abord vous présenter.

M. Roussy (Dave) : Bonjour. Dave Roussy, sous-ministre adjoint à la télécommunication et au centre de service.

Le Président (M. Simard) : Alors, brièvement, je vous prie.

M. Roussy (Dave) : Très rapidement. Le projet PUR, dans le fond, c'est un projet qui a été mis en suspens dès le début pour repositionner l'approche du projet. Mais sinon, les mises à jour... Le projet a redémarré, et les mises à jour, au tableau de bord gouvernemental, sont à jour.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci. Est-ce que, M. le ministre, il y a certains projets qui sont fractionnés en plus petits lots pour justement... à s'assurer que les voyants restent au vert et que, si, par contre, tout était fusionné et qu'il n'y avait pas ce fractionnement artificiel, il y aurait donc des indications que les projets sont... ont des voyants jaunes ou rouges? Est-ce que c'est une pratique que vous observez?

M. Bélanger : Ça fait partie de mes analyses. Pour le moment, je ne peux pas conclure, mais j'analyse toutes les possibilités, pas uniquement de fragmenter les projets, mais d'utiliser... que ce soient les budgets de maintenance ou les budgets d'opération suite à la réalisation du projet.

Donc, pour l'instant, je suis encore en analyse là-dessus, au niveau de chaque projet, et je vais m'assurer, là, que ça suit les règles de l'art.

Mme Setlakwe : Est-ce que... Oui. Et vous allez donc le faire à court terme, je présume? Parce que la Vérificatrice générale, c'est justement de ce type de situation, là, dont elle s'inquiétait.

M. Bélanger : Bien, moi, je vous dirais que je suis inquiet et prudent sur la capacité de gérer les projets, les 209 projets qui sont en exécution actuellement avec des organismes publics et ministères, etc. Quels sont les pouvoirs du ministère de la Cybersécurité et du Numérique? Je qualifierais ces pouvoirs-là de limités. J'ai un pouvoir d'audit. Je peux faire des interventions. Je vous dirais qu'à ce jour, on en a fait un millier, de différentes interventions. Ça peut être des lettres, ça peut être des avis, ça peut être des demandes d'information, mais, pour moi, ce n'est pas suffisant. Je ne suis pas satisfait de cette façon-là. Et on a le projet de loi n° 82. Le projet de loi n° 82 nous donne des outils additionnels. Est-ce qu'ils vont être suffisants? Probablement pas, probablement pas.

Le Président (M. Simard) : Merci.

M. Bélanger : Je vais peut-être vouloir rajouter, justement...

Le Président (M. Simard) : Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci. Votre ministère affirme que tout projet de plus de 500 000 \$ doit figurer dans le tableau de bord avec un suivi rigoureux. Là, vous avez parlé d'un certain nombre de projets actifs que vous suivez de façon particulière. Ce matin, vous étiez avec moi, donc, en période des questions, on a entendu le premier ministre, dans un échange avec le chef de l'opposition officielle, parler qu'il y avait pour 100 millions de dépassements de coûts sur des projets totalisant 2,5 milliards. Comment est-ce que vous expliquez la réponse du premier ministre ce matin?

M. Bélanger : Bien, nombre de projets qui sont en... Il y a 209 projets actifs. Il y a 2,4 milliards... Ça représente 2,4 milliards de budget. Je vous ai dit tantôt, au niveau des budgets qui étaient... j'avais au-dessus d'à peu près 100 millions de projets, là, qui vont être sous les budgets. Je suis encore à faire des analyses, justement, sur les dépassements de coûts potentiels sur certains projets, mais je n'ai absolument autorisé aucune somme pour pallier aux dépassements de coûts, s'il y a lieu, des projets.

Mme Setlakwe : Je comprends. Mais donc est-ce que vous confirmez l'information qu'on a reçue ce matin, que les dépassements de coûts sont de l'ordre de 100 millions, ou est-ce que c'est... ils sont plus importants?

M. Bélanger : Bien, je ne peux pas confirmer le chiffre. Je peux confirmer le chiffre... Moi, le chiffre que j'ai, c'est au niveau des montants qui sont en dessous des budgets. Ça fait que j'ai un... j'ai comme une banque négative

de 100 quelques millions sous les budgets sur les projets qui sont en exécution. Les projets qui sont... qui pourraient être en dépassements de coûts, qui sont hors du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, que ça vienne de la Santé ou que ça vienne d'autres ministères, je suis en étape d'analyse, pour le moment, de l'information qui m'est acheminée pour voir la pertinence et voir l'exactitude des informations que je reçois.

• (14 heures) •

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Setlakwe : O.K. Merci. Donc, vous répondez à l'inverse, qu'il y en a un certain nombre qui sont sous les budgets. Mais, ceux qui sont en dépassements de coûts, est-ce que vous savez d'où venait ce chiffre de 100 millions qui a été affirmé par le premier ministre ce matin? Vous n'êtes pas capable de le confirmer. C'est ce que j'ai compris?

M. Bélanger : Ah! je ne le sais pas. Peut-être que, le 100 millions, c'est une évaluation au net en dépassements puis sous les budgets. Mais je n'ai pas les chiffres précis, je vous dirais, au niveau des projets qui pourraient être potentiellement en dépassements de coûts. Je n'ai accordé aucun dollar pour pallier à des dépassements de coûts au niveau des budgets.

Mme Setlakwe : Sur le tableau de bord, quand on parle du Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines, SIFARH, sous Santé Québec, il semble y avoir, je ne sais pas si vous pouvez nous l'expliquer, un dépassement important entre le coût autorisé et le coût estimé. Quel est le dépassement de coûts le cas échéant?

M. Bélanger : Nous sommes actuellement en analyse sur le projet qui... je l'appelle le projet SIFARH. Donc, nous avons des échanges avec Santé Québec... le ministère de la Santé, mais aussi Santé Québec pour... justement, sur ce projet en particulier.

Mme Setlakwe : Le chiffre de 430 millions, comment l'expliquez-vous? Il est indiqué à votre tableau de bord.

M. Bélanger : 430 millions, c'est le coût estimé avec le coût autorisé à 202 millions. Donc, il y a un écart... effectivement qu'il y a un écart, mais moi, je n'ai autorisé aucun dépassement de coûts. Il n'y a eu aucune somme qui ont été déboursées. Donc, actuellement, je suis en analyse sur ce projet-là en particulier pour être capable d'obtenir des informations précises, s'il y a dépassement de coûts, il est causé à... quelles sont les raisons du dépassement de coûts et quel est le montant. Mais je n'ai autorisé absolument aucun dépassement de coûts en termes de déboursé pour l'instant.

Mme Setlakwe : Mais quelqu'un qui veut suivre le tableau de bord se dit : Bon, aujourd'hui, le projet est estimé à 430 millions avec un taux d'avancement du projet de 12 %. Votre tableau de bord, il est difficile à suivre, M. le ministre. Il semble être difficile à suivre pour vous aussi, là, ou vous n'êtes pas capable de confirmer certains chiffres?

M. Bélanger : Je peux vous dire qu'il y a des analyses qui se font au niveau de ce projet-là en particulier, des analyses précises. Puis je vais m'assurer que les informations que je reçois vont être précises et pertinentes.

Mme Setlakwe : J'ajouterais un autre exemple, la vitrine Dossier santé numérique. Ce sont les projets pilotes... les deux projets pilotes : coût autorisé, 265 millions, coût estimé, 307 millions. Et, dans une liste de projets qu'on a reçus ce matin, là, la page RP-18, on indique 122 millions pour la vitrine Dossier santé numérique. Est-ce que vous avez... Est-ce que votre analyse pour la vitrine de Dossier santé numérique est à jour aujourd'hui? Est-ce que vous...

M. Bélanger : ...puis ça, c'est une bonne nouvelle parce que ça tombe dans mon ministère. Donc, je vais pouvoir vous donner des informations plus précises puis je voudrais laisser la sous-ministre adjointe pouvoir répondre à...

Le Président (M. Simard) : Consentement à cet effet? Consentement. Alors, madame, pourriez-vous d'abord vous présenter, s'il vous plaît?

Mme Martel (Mylène) : Oui, bonjour, M. le Président. Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal à l'information et à la gouvernance.

Le Président (M. Simard) : À votre écoute.

Mme Martel (Mylène) : Alors, votre question, Mme la députée, par rapport au projet vitrine Santé... un projet de Santé Québec, finalement. C'est un projet de Santé Québec?

Mme Setlakwe : Oui, la vitrine Dossier santé numérique.

Mme Martel (Mylène) : Oui, c'est ça, donc, c'est un projet qui actuellement est au tableau de bord, donc, à 265 millions pour un coût autorisé et un coût estimé à 307 millions.

Mme Setlakwe : Donc, il y a un écart de 42 millions?

Mme Martel (Mylène) : De 42 millions.

Mme Setlakwe : Et comment expliquez-vous le chiffre? Comment on doit comprendre le 122 millions qui apparaît à la liste qu'on a reçue ce matin, là, RP-18, tableau RP-18?

Mme Martel (Mylène) : Ce ne sera pas très long, je m'y rends... faire vite et ne pas perdre de temps, puis là j'en perds. Désolée.

Mme Setlakwe : Peut-être que vous pouvez nous revenir pour qu'on puisse continuer.

Le Président (M. Simard) : Éventuellement, oui.

Mme Setlakwe : Ce serait important.

Le Président (M. Simard) : Alors, Mme Martel, vous et votre équipe pourriez chercher l'information demandée, et nous laissons à la députée le soin de poursuivre avec les quelque 15 secondes qu'il lui reste.

Mme Setlakwe : Un projet sur cinq affiche un voyant rouge, soit 47 projets sur 235. Là, on comprend qu'il y a une analyse en cours. À quel moment allez-vous pouvoir fournir une mise à jour claire des projets qui sont en difficulté?

Le Président (M. Simard) : Alors, très rapidement, pour ne pas trop emprunter sur le bloc suivant.

M. Bélanger : D'ici la fin du mois.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Alors, je vous remercie. Sur ce, je cède la parole au député de Maurice-Richard qui dispose de 16 min 37 s.

M. Bouazzi : Merci, M. le Président. Très heureux d'être ici. Je vais peut-être commencer par les questions d'intelligence artificielle et des données de nos enfants qui sont accumulées.

Il y a au moins 11 services scolaires qui accumulent des données actuellement pour rouler apparemment un logiciel d'intelligence artificielle pour prévoir qui est décrocheur ou pas. Les données, donc, qui sont accumulées dans cette base de données, année après année, contiennent le genre, l'âge, le lieu de naissance, le code de difficultés d'apprentissage, d'adaptation, handicap, la langue parlée à la maison, la scolarité des parents, les résultats, le redoublement, l'école fréquentée, l'indice de défavorisation, l'absence, les retards, les troubles de comportement. Est-ce bien vrai, d'abord, M. le ministre?

Le Président (M. Simard) : M. le ministre.

M. Bélanger : Bien, pourriez-vous répéter la question? Je n'ai pas saisi. Au niveau des données...

M. Bouazzi : Actuellement, il y a de l'intelligence artificielle qui est roulée sur les données de nos enfants dans le ministère de l'Éducation, où on accumule toutes les données que je viens de vous dire, là. Je ne vais pas vous refaire la liste, mais disons qu'elle n'est pas exhaustive. Je comprends qu'elle va être recoupée avec d'autres données aussi, dans une grosse base de données où, donc, on va accumuler les données sur nos enfants. Est-ce que c'est vrai?

M. Bélanger : On est après faire l'inventaire de toutes les données qui sont recueillies et ainsi que la classification au niveau des données pour s'assurer que les données qui sont sensibles, que ce soit... Un, premièrement, les données de type C, qui sont des données très, très sensibles, doivent être entreposées sur le nuage gouvernemental souverain. Il y a des données qui sont de niveau moins sensible ou des données non sensibles. On est après faire l'analyse, justement, de façon à être capable de qualifier le niveau de sensibilité, parce que, dans certains cas, peut-être que la qualification n'a pas été bien faite, et pour s'assurer que ces données-là sont entreposées de la bonne façon.

M. Bouazzi : Je veux juste être clair, c'est des communiqués de presse de vos différents ministères qui nous annoncent depuis déjà des mois que le genre, l'âge, le lieu de naissance, le code de difficultés d'apprentissage, évidemment, la langue parlée à la maison, les résultats scolaires, le redoublement, etc., est déjà accumulé.

Là, ce que vous dites, c'est : Ça fait des mois que c'est accumulé, mais nous n'avons pas encore fait la classification. Je ne suis pas encore rendu où est-ce qu'ils sont hébergés, là, ça va être ma prochaine question, mais est-ce qu'on peut au moins se mettre d'accord, vous êtes au courant des communiqués de presse des différents gouvernements où on ramasse des données sur nos enfants?

M. Bélanger : Vous comprenez qu'on ne parle pas de données qui sont entreposées ou d'un projet qui est relié au ministère du Numérique et de la Cybersécurité. C'est le ministère de l'Éducation... On est dans l'étude détaillée du projet de loi n° 82 qui permet d'avoir plus de pouvoirs et de moyens, justement, pour s'assurer que les projets, que ce soit collecte de données, des projets qui utilisent l'intelligence artificielle ou des projets en technologie, soient

conformes. Et, à ce moment-là, je pourrai... à ce moment-là, je pourrai vous répondre de façon plus précise, mais, pour l'instant, si vous me posez la question, est-ce que j'ai un moyen de m'en assurer à 100 %, la réponse est non.

M. Bouazzi : Bien, vous assurer de quoi? Déjà, est-ce qu'on a porté à votre attention cette initiative d'intelligence artificielle ou pas du tout?

M. Bélanger : J'ai été sensibilisé, mais pas de façon précise. Ça se passe au ministère de l'Éducation, puis il y a eu certainement l'étude des crédits au ministère de l'Éducation. Ils ont pu répondre à vos questions. Si elle n'a pas eu lieu, je vous invite à poser la question au ministère de l'Éducation.

M. Bouazzi : Donc, est-ce que vous savez, donc, où sont hébergées ces données personnelles de nos enfants?
• (14 h 10) •

M. Bélanger : La réponse est non. Je vous dis qu'il y a un processus d'inventaire au niveau de la collecte de données de différentes initiatives, mais, encore là, il faut adopter le projet de loi n° 82 qui va me donner les moyens de poser les questions et d'aller chercher les informations au niveau des différents ministères et organismes publics afin de s'assurer que c'est fait, que les données sont entreposées dans les règles de l'art suivant le niveau de sensibilité des données.

M. Bouazzi : Est-ce que, M. le ministre, vous êtes en train de nous dire que, sans adopter le projet de loi, on peut accumuler l'âge, le genre, les résultats scolaires, où est-ce qu'on habite, quelle langue est parlée à la maison, les déménagements, les adresses de centaines de milliers d'enfants québécois dans une grosse base de données, et sans ce projet de loi, vous n'êtes pas capable de nous garantir qu'on a bien classifié les données, on les a mises dans un endroit sécuritaire?

M. Bélanger : M. le député, il y a quand même des éléments juridiques qui existent. La loi sur l'accès à l'information, il y a une évaluation qui doit être faite, justement, au niveau de la vie privée. Ça fait qu'il y a des outils législatifs qui existent et qui doivent être suivis. Vous me posez la question si c'est le MCN qui doit s'assurer. Il y a quand même des lois qui existent déjà en place pour s'assurer que la vie privée n'est pas violée.

M. Bouazzi : Est-ce qu'à votre connaissance le consentement des parents est requis pour accumuler autant de données sur nos enfants?

M. Bélanger : Je ne pourrais pas répondre à cette question. Il faudrait demander au ministère de l'Éducation, mais, pour l'instant, je n'ai pas la réponse.

M. Bouazzi : Je suis vraiment très étonné. Je vous informe, M. le ministre, que le consentement des parents n'est pas requis pour accumuler autant de données terriblement personnelles sur nos enfants. N'importe quelle compagnie qui ramasse juste un courriel, M. le ministre, un courriel, qui voudrait pouvoir l'utiliser, a besoin d'un consentement au Québec. Le gouvernement aujourd'hui ramasse toutes ces informations-là, là, les résultats, le redoublement, les handicaps, l'adresse, le... si on prend le bus scolaire ou pas, etc., si on déménage sur plusieurs années, sur des centaines de milliers d'élèves, et le consentement n'est pas requis. Est-ce que vous pourriez peut-être vous engager à ce que le consentement soit demandé aux parents qui veulent faire partie de cette initiative?

M. Bélanger : Il y a déjà un arrêté ministériel qui existe, qui s'assure qu'au niveau de la collecte de données... qu'il n'y a pas de préjudice, justement, au niveau de la collecte de données. Ça fait qu'au ministère... Posez la question au ministère de l'Éducation, puis ils suivent certainement les règles au niveau de la collecte de ces informations-là.

M. Bouazzi : Et vous, vous trouvez normal qu'on ne demande pas le consentement des parents.

M. Bélanger : Non, je ne trouve pas ça normal qu'on... mais je ne peux pas confirmer si le consentement a été demandé ou pas. Ce que je confirme, c'est qu'il y a des règles qui existent, il y a des lois et puis il y a des... il y a un arrêté ministériel qui oblige, justement, cette vérification-là.

M. Bouazzi : Moi, je vous confirme que le consentement n'est pas demandé. C'est pire encore, M. le ministre, même le... ce qu'on appelle le «opt-out» dans l'industrie, c'est-à-dire la possibilité de dire : Bien, moi, je ne veux pas en faire partie... même je comprends qu'on ne me demande pas mon avis, mais je le donne quand même, je ne voudrais pas qu'on ramasse autant de données dans une base de données accumulées pendant des années sur nos enfants. Est-ce que vous trouvez ça normal que des parents ne puissent pas juste refuser que les données de leurs enfants, que leur adresse à eux, parce qu'ils y habitent, que la langue qu'ils parlent à la maison, que la situation... l'indice de défavorisation, etc., du quartier soient accumulés?

M. Bélanger : On a eu la réponse, parce qu'on a posé la question au ministère de l'Éducation. Ça fait qu'on vient d'avoir la réponse. Je suggérerais que ma sous-ministre...

Le Président (M. Simard) : ...consentement pour Mme Martel? Consentement. Alors, Mme Martel, je vous en prie.

Mme Martel (Mylène) : Alors, merci. Effectivement, en fait, à chaque fois que nous utilisons différents outils et qui utilisent maintenant l'intelligence artificielle, il y a vraiment une démarche très structurée pour venir évaluer les données qui sont stockées... les données qui sont collectées et stockées pour respecter, finalement, qu'est-ce qui est prévu à la loi sur l'accès à l'information, notamment par la démarche structurée d'évaluation des facteurs à la vie privée.

Donc, pour savoir s'il y a effectivement consentement qui est donné comme tel, évidemment, on pourra demander au ministère de l'Éducation, mais la démarche a été faite avec sérieux, en respectant, et je le confirme, les énoncés de principe qui ont été pris par arrêté ministériel également, l'été dernier, en matière d'intelligence artificielle. Donc, lors de la collecte, que l'on a faite également en vertu de l'arrêté ministériel qui a été pris en février dernier, on est allé vérifier si l'ensemble des droits étaient respectés.

M. Bouazzi : Je vous entends, mais c'est une très, très longue réponse pour dire pas grand-chose, là. Parce que ce que je vous dis, donc, est vrai, juste pour que les gens qui nous écoutent soient clairs, on ramasse toutes ces données-là personnelles sur nos enfants, et d'ailleurs une partie sur les parents aussi parce que c'est la même adresse, etc., qu'il n'y a jamais personne à qui on a demandé le consentement et que tout ceci est accumulé de manière non anonymisée dans une grosse base de données consolidée. On ne sait même pas si elle est chez Amazon ou Microsoft où, en plus, le CLOUD Act s'appliquerait, et donc le gouvernement Trump pourrait y avoir accès sans nous prévenir, sans nous demander notre avis. Ça, c'est un fait. Ce que vous nous dites, c'est légal. Bon, j'entends. Est-ce que, M. le ministre, vous trouvez ça normal?

On peut aller plus loin, là. Est-ce qu'on peut s'engager à ce que, même si c'est légal, c'est scandaleux que ce soit légal, honnêtement, mais, même si c'est légal, que le ministère pourrait aller plus loin et dire : Oui, je vais demander le consentement aux parents avant de ramasser les données personnelles pendant des années sur des centaines de milliers d'enfants québécois?

Le Président (M. Simard) : Merci. M. le ministre.

M. Bélanger : Lors de l'étude détaillée du projet de loi n° 82, on a eu, justement, des discussions au niveau des données sensibles et puis quelle était l'intention au niveau des données sensibles, où elles devaient être entreposées pour s'assurer qu'elles ne prêtent pas flanc, que ce soit au niveau du CLOUD Act, PATRIOT Act, de FISA. Et puis je peux vous confirmer qu'il y a un inventaire des différentes données qui sont collectées aujourd'hui, et moi, je veux m'assurer que ces données-là soient protégées.

Je vous dirais aujourd'hui : Est-ce que le gouvernement américain a des intentions d'aller chercher les données au niveau des parents, au niveau des étudiants? Je ne peux pas confirmer ça. Est-ce que la possibilité est là? On le sait tous que la possibilité est là. C'est pour ça qu'on est après, justement, travailler sur une stratégie de souveraineté numérique pour s'assurer, justement, que les données qui sont sensibles... que les données qui sont sensibles soient entreposées ici de façon sécuritaire. On a déjà un nuage gouvernemental qui est en place, donc on s'assure qu'il va avoir la capacité pour, justement, héberger beaucoup plus de données. Donc, c'est un processus qui est... c'est un processus qui est en cours, M. le député.

M. Bouazzi : Combien il me reste de temps, M. le Président?

Le Président (M. Simard) : Cinq minutes, cher collègue.

M. Bouazzi : Excellent. Alors, bon, vous parlez du projet de loi n° 82. Je rappelle quand même, M. le ministre, que nous avons proposé des amendements pour que les données personnelles associées à l'identité numérique des Québécois ne soient pas stockées dans des infrastructures qui soient assujetties à des lois étrangères, exemple Amazon ou Microsoft, avec le PATRIOT Act et le CLOUD Act, et ces amendements ont été refusés à date. Ça fait que vous avez quand même la possibilité d'héberger les données personnelles des Québécoises et Québécois sur des clouds assujettis à des...

Donc, j'entends et je n'entends aucun engagement. Moi, je ne vous parle pas si c'est sécurisé, mais je n'entends aucun engagement. Juste de demander aux parents québécois s'ils sont d'accord pour qu'on accumule des données sur leurs enfants, pour qu'ils donnent leur consentement, il n'y a aucun engagement de votre gouvernement. Est-ce que vous vous engagez au moins à évaluer la possibilité de rajouter un consentement des parents?

M. Bélanger : M. le député, on s'est entendu, lors de l'étude détaillée, d'avoir les consultations appropriées pour quel type de données qu'on allait récolter. Donc, lors du processus de consultation, on va s'assurer que les données qui sont... qui peuvent être sensibles soient entreposées de façon sécuritaire et qu'ils ne prêtent pas flanc au... à un accès potentiel de... malveillant de la part d'un État étranger.

M. Bouazzi : Est-ce que, M. le ministre, il y a une pratique qui permet d'avoir des données personnelles 100 % sécuritaire?

M. Bélanger : S'il y a... Je ne saisis pas votre...

M. Bouazzi : Est-ce qu'il y a moyen de stocker des données, d'avoir des données personnelles, par exemple, de nos enfants, qui soient stockées de manière 100 % sécuritaire?

M. Bélanger : Il y a tout à fait les moyens de stocker des données qui sont sensibles, personnelles, de façon sécuritaire.

M. Bouazzi : Alors, je vous informe, M. le ministre, que non, aucune solution n'est 100 % sécuritaire, à part celle qui consiste à ne pas accumuler les données. Moi, si je veux que les données de mon enfant ne se fassent pas voler, bien, la meilleure manière d'y arriver, c'est de refuser qu'on les accumule. Parce que, je veux dire, sans vouloir dénigrer les capacités techniques de bien du monde, il y a l'armée américaine qui se trouve avec des «leaks» gros comme deux maisons, là, sur Internet, avec tous leurs trucs les plus secrets au monde qui sont publics sur Internet. Ça n'existe pas, des choses 100 % sécurisées.

• (14 h 20) •

Alors, en plus, ils sont dans le cloud des Américains, c'est en plus un problème. Mais, si vous les mettez à double... dans un coffre-fort quelque part, il y a quand même moyen de se faire voler les données personnelles. Et donc, encore une fois, je vous demanderais, s'il vous plaît, M. le ministre, de vous engager à ce que les parents puissent donner ou pas leur consentement sur les données aussi personnelles. Si le privé est obligé d'avoir un consentement pour utiliser un courriel, je ne comprends pas comment un ministère peut accumuler autant de données sans le consentement des parents.

Allons au niveau de SAAQclic, donc, il y a eu une grosse panne hier et avant-hier à cause, justement, du cloud de Microsoft Azure qui est tombé en panne. C'est bien ça?

M. Bélanger : Bien, c'est... Oui, c'est bien ça. Je peux rentrer dans le détail, si vous voulez savoir comment les serveurs ont contaminé les autres serveurs, etc., ou...

M. Bouazzi : Non, ce n'est pas...

M. Bélanger : Non, c'est correct? O.K.

M. Bouazzi : C'est correct. Est-ce que ça veut dire que les données de SAAQclic sont hébergées chez Azure de Microsoft?

M. Bélanger : Je ne peux pas confirmer que toutes les données sont stockées dans le nuage.

M. Bouazzi : Est-ce que les données de nos permis de conduire sont stockées chez Azure de Microsoft, M. le ministre?

M. Bélanger : Je ne peux pas confirmer que toutes ces données-là sont au niveau d'Azure. C'est...

M. Bouazzi : Est-ce qu'une partie des données des permis de conduire des Québécoises et Québécois sont hébergées chez Azure de Microsoft?

M. Bélanger : Bien, il y a certainement une partie des données puis...

M. Bouazzi : Bon.

M. Bélanger : Mais, M. le député, je pense... je réalise que votre préférence, c'est de n'avoir aucune identité numérique, dans le fond.

M. Bouazzi : Non, non. On est revenu au sujet dont vous vouliez parler depuis le début, c'est justement de ne pas les stocker. Là, je suis d'accord qu'il faut...

Le Président (M. Simard) : En 30 secondes, s'il vous plaît.

M. Bouazzi : ...il faut effectivement stocker les données des permis de conduire quelque part et là, pour le coup, pas dans un cloud américain. Est-ce que vous avez comme objectif de sortir ces données-là, à terme, de la SAAQ, du cloud de Microsoft?

M. Bélanger : Tout à fait. Pour ce qui est des données sensibles, l'intention est d'entreposer ces données-là dans le nuage souverain. Pour les données sensibles, c'est un processus qui peut être...

Le Président (M. Simard) : Merci. Désolé, mais c'était le temps dont nous disposions pour l'intervention de notre collègue de Maurice-Richard. Je cède maintenant la parole à la députée de Mont-Royal, qui dispose d'environ 20 minutes.

Mme Setlakwe : Merci. Toujours au niveau du tableau de bord qui nous permet de suivre les dossiers, vous avez fait une analogie, tout à l'heure, qui est intéressante, là, avec l'ouverture d'une pastèque, un projet... disons que la pastèque, c'est le projet qui semble être... dont les voyants semblent être au vert. On ouvre, on creuse, on fait une analyse,

comme vous êtes... vous avez mentionné que vous êtes en train de faire, et pour laquelle vous allez fournir des résultats avant la fin du mois de mai. On ouvre la pastèque, bon, finalement, on peut peut-être constater que la situation pose problème, qu'il y a des pépins, que les voyants devraient être au rouge. Vous allez faire une mise à jour du tableau de bord.

Mais vous, à l'interne, vous avez des données. Là, ce que j'ai appris en lisant, encore une fois, un article dans *La Presse*, très récent, 28 avril, Chantiers informatiques, *Des «irrégularités» dans le tableau de bord*, Charles-Éric Blais-Poulin... Il y a même dans cet article, bon, une ancienne employée ou un ancien employé qui mentionne qu'il y a certains stratagèmes qui seraient utilisés dans certains organismes pour éviter d'être dans le jaune ou dans le rouge. Ces irrégularités seraient observées par le MCN en comparant le SIGRI, là, les informations d'avancement transmises au Système intégré de gestion des ressources informationnelles, qui restent au sein de votre ministère. Mais, si on compare ces informations-là à celles qui sont transmises au Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement, ce qui est accessible à la population, aux députés de l'opposition, aux journalistes, bien là, il y a des divergences, il y a des irrégularités.

Est-ce que vous vous êtes penché là-dessus? Est-ce que vous avez initié, par exemple, un audit pour identifier ces écarts et pour corriger les cas où les voyants seraient peut-être erronément au vert ou au jaune?

M. Bélanger : La réponse, c'est oui, j'ai le pouvoir de faire des audits. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui s'il y a des... parce qu'il y a quand même des données qui peuvent être confidentielles, s'il y a des audits qui sont en train de se faire, mais on a plus d'un milliard d'interventions qui se sont faites au niveau des différents projets.

Mme Setlakwe : ...milliers d'interventions?

M. Bélanger : Pour l'année 2024-2025, plus de 2 000 interventions et suivis liés aux différents projets.

Mme Setlakwe : Et puis est-ce qu'il y a un compte rendu de ces interventions-là? Quels sont les constats? Qu'est-ce qui a été détecté?

M. Bélanger : Il y a des avis, il y a des lettres, il y a des échanges et des communications qui se font entre le MCN et les différents organismes et ministères pour assurer une meilleure reddition de comptes puis s'assurer d'avoir la bonne information au niveau de certains projets en particulier. Donc, c'est un processus qui est en cours, qui se fait. Et puis, comme je vous disais, d'ici la fin du mois, je vais avoir quand même... Ça fait, quoi, 65 jours, là, il y a... milliers de projets, 209 en exécution, je prends le contrôle, mais je vais avoir les informations assez pertinentes et un plan d'action en conséquence pour s'assurer...

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Vous n'êtes évidemment pas seul à conduire cet exercice, cette analyse, vous êtes entouré d'une équipe. Est-ce que vous avez une équipe suffisante?

M. Bélanger : J'ai certainement la meilleure équipe. J'ai une équipe très qualifiée. Ça a été dans les premières semaines, pour moi, un exercice... j'ai vraiment apprécié la qualité de l'équipe. Mais évidemment, on a beaucoup de travail, beaucoup de travail à faire. Est-ce que j'ai les moyens de mes ambitions? Pour l'instant, la réponse, c'est non. On a le projet de loi n° 82, puis certainement qu'après le projet de loi n° 82 il y aura d'autres éléments législatifs qui pourront peut-être donner des moyens plus efficaces de mieux gérer les projets de technologies de l'information au gouvernement et à travers les différents organismes publics.

Mme Setlakwe : Mais il y a deux choses, là. Moi, je vois un exercice de suivi, un exercice d'analyse, un exercice de supervision de ce qui se passe dans les ministères et organismes afin d'assurer que l'information qui est rendue publique soit à jour, soit conforme, soit adéquate. Et là je comprends, vous avez des ambitions aussi par rapport à un certain nombre de chantiers, dont l'identité numérique. Là, vous voyez la distinction, quand même, entre les deux.

Moi, je... Ici, on est vraiment dans la reddition de comptes, le suivi des différents projets de... par rapport aussi à ce qui apparaît dans le système intégré de gestion puis de s'assurer que l'information qui est rendue publique sur le tableau de bord soit à jour et exacte. Donc, moi, quand je parle d'équipe... Puis je ne parlais pas de la qualité des gens, mais je parlais... Est-ce que vous êtes... il y a suffisamment de personnes, vous êtes assez nombreux?

C'est important, là, le rapport de la Vérificatrice générale, essentiellement, si on résume, là, porte sur l'encadrement, la gouvernance, le suivi, s'assurer qu'au fil du développement d'un projet, surtout quand il y a des entreprises externes, c'est souvent le cas, qu'il y ait une reddition de comptes, que l'information soit transmise au bon moment, aux bonnes personnes. Et, à cet égard-là, êtes-vous bien entouré, entouré de suffisamment de personnes pour pouvoir suivre les projets majeurs?

M. Bélanger : Au besoin, je peux aller chercher des personnes à l'externe. Exemple, si j'ai la volonté de faire un audit pour un projet en particulier, je vais aller chercher l'expertise. Vous aviez une question tantôt, Mme la députée, sur le Dossier de santé numérique. On aurait la réponse sur la question que vous avez posée, si vous voulez.

Mme Setlakwe : Oui, O.K.

Le Président (M. Simard) : Ça va?

Mme Setlakwe : Oui, pour le montant, oui, s'il vous plaît.

Le Président (M. Simard) : Oui. Alors, Mme Martel.

Mme Martel (Mylène) : Alors, j'ai trouvé. Désolée pour tout à l'heure. Donc, c'est 122 294 000 \$ qui est prévu pour l'année... qui était prévu pour l'année 2024-2025. Donc, c'est le budget annuel, sur le budget total du projet.

Mme Setlakwe : Merci. On va y revenir, au DSN. Merci pour cette précision. Donc, le 122 millions, c'est ce qui a été dépensé sur un an.

Une voix : Oui.

Mme Setlakwe : Merci. Justement, tout à l'heure, M. le ministre, vous parliez de différents outils, différentes interventions, des avis, des lettres. Encore, dans cet article du 28 avril, on parle d'une lettre qui a été transmise par un sous-ministre, dans votre ministère, aux organismes publics assujettis aux règles de gouvernance «afin de rappeler l'importance de tenir à jour les informations disponibles dans les états de santé» des projets. Est-ce que cette lettre pourrait être déposée à la commission? Est-ce qu'elle... vous pouvez la rendre publique, en fournir une copie? Puis surtout... Oui, bien, je vais vous laisser répondre.

M. Bélanger : Oui, tout à fait, je suis disposé. Je pense que cette lettre-là faisait suite à des situations où on demandait de l'information, à un certain moment donné, pour une date précise, et on ne l'obtenait pas. Donc, on a renforcé le fait qu'on désire avoir les informations au temps opportun.

• (14 h 30) •

Le Président (M. Simard) : Donc, j'ai compris qu'il y avait engagement afin de la transmettre à mon secrétariat?

M. Bélanger : Oui, il y a un engagement.

Le Président (M. Simard) : Superbe. Merci.

Mme Setlakwe : Est-ce qu'en ce moment vous êtes capable d'énoncer quels sont les mécanismes de suivi ou de sanction qui sont mis en place ou est-ce que ça fait partie de votre analyse?

M. Bélanger : ...préciser votre question, les processus de suivi et de sanction?

Mme Setlakwe : Bien, si vous envoyez une lettre à certains organismes qui... pour lesquels il y a une amélioration au niveau des suivis et des redditions de comptes, bien, on envoie la lettre, on fait quoi après? Quel genre de suivi faites-vous?

M. Bélanger : Bien, c'est un suivi de communication. Est-ce qu'il y a un pouvoir de sanction? Est-ce qu'il y a un pouvoir d'interrompre un projet en particulier? La réponse est non.

Mme Setlakwe : La réponse est non?

M. Bélanger : La réponse est non.

Mme Setlakwe : Si vous voyez qu'un projet dérape, a des cafouillages, des dépassements de coûts, les échéanciers ne sont pas respectés, vous n'avez pas le pouvoir d'y mettre fin?

M. Bélanger : Non. C'est pour ça qu'on a le projet de loi n° 82 puis on veut quand même... Le projet de loi n° 82 va permettre au ministre de la Cybersécurité et du Numérique d'avoir certains pouvoirs accrus pour pouvoir s'assurer que les projets sont mieux gérés et sont mieux gouvernés. Mais tout ça part du... de l'élaboration des contrats. Il faut comprendre qu'au niveau de l'élaboration des contrats, même le MCN n'a pas nécessairement le pouvoir... ne participe pas à l'élaboration des contrats avec les fournisseurs de services technologiques. Donc, c'est pour ça que c'est important de terminer le projet de loi n° 82 pour pouvoir l'adopter puis aller de l'avant avec les autres étapes.

Mme Setlakwe : Après 65 jours en fonction, est-ce que vous considérez que vous avez entre les mains une maison qui est en ordre ou vous n'êtes pas capable de vous prononcer encore sur cette question-là?

M. Bélanger : Je considère qu'au niveau du ministère de la Cybersécurité et du Numérique il y a une équipe formidable, mais une équipe qui n'a pas assez de pouvoirs pour s'assurer d'une meilleure gestion des milliers de projets qu'il y a un petit peu partout dans les organismes publics et ministères.

Mme Setlakwe : La loi constitutive du MCN remonte à quelques années, trois ans, puis il me semble qu'elle a été modifiée. Il y a quand même des pouvoirs additionnels qui ont été octroyés au ministre à la fin de 2023, je crois. Et là ce que j'entends, c'est que l'équipe, aussi formidable soit-elle, ne détient pas des pouvoirs adéquats. Est-ce que vous envisagez d'ouvrir la loi encore une fois pour vous octroyer plus de pouvoirs?

M. Bélanger : Je n'élimine aucune possibilité pour l'instant. On va adopter le projet de loi n° 82, puis, par la suite, il y aura probablement d'autres outils qui vont permettre une meilleure gestion. Je vous dirais que mon désir, ce serait d'être... de participer à la priorisation des projets. C'est tous des projets de transformation numérique. Il y a pour près de 9 milliards de projets potentiels, il y a pour 2,5 milliards de projets qui sont en exécution. À l'heure actuelle, est-ce qu'ils sont tous prioritaires au même niveau? Je ne pourrais pas confirmer, mais je ne le crois pas.

Et mon intention est d'être capable d'optimiser la mutualisation potentielle de différents projets, parce qu'il y a des projets qui pourraient être... qui pourraient bénéficier d'autres organismes, et certainement participer à l'élaboration de certains contrats au niveau des technologies de l'information, pour s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement de coûts puis qu'ils sont livrés à temps avec un partage de risques avec les fournisseurs.

Le Président (M. Simard) : Merci, cher collègue. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Auprès de chaque organisme, il y a un dirigeant de l'information, puis là il y a un dirigeant principal de l'information qui relève de votre ministère, puis qui agit comme chien de garde de l'intégrité numérique de l'État, donc, mais... Or, face aux irrégularités qui sont rapportées dans le suivi des projets, quel rôle concret a-t-il joué, le dirigeant principal de l'information, dans l'identification ou la correction de ces pratiques?

M. Bélanger : Il y a un certain rôle d'imputabilité. Je vous dirais que c'est... je vous dirais que c'est variable entre les organismes et les différents ministères. Dans certains cas, les... on a les réponses aux questions, aux questions que l'on pose, dans certains cas, c'est... on doit insister ou revenir à la charge.

Mme Setlakwe : Est-ce que le dirigeant principal de l'information dispose des pouvoirs et des ressources nécessaires pour remplir son rôle de façon crédible et indépendante?

M. Bélanger : C'est un... Il faut comprendre que c'est un lien fonctionnel. Il n'y a pas... ce n'est pas un lien hiérarchique, là, il ne se rapporte pas à moi. Mais je n'ai pas saisi votre question parce qu'on me parlait en même temps, mais pourriez-vous répéter votre question?

Mme Setlakwe : Bien, on veut s'assurer... Puis, encore une fois, je... pas dans l'optique de parler d'un dossier qui est sous enquête, le dossier SAAQclic, mais le rapport de la Vérificatrice générale, qui contient des recommandations et qui invite à la prudence et à ce qu'on tire des leçons pour les projets qui sont en cours, elle a parlé du rôle crucial du directeur... du dirigeant principal de l'information. Alors, je vous demande : Est-ce que... Comment est-ce qu'il intervient pour corriger les irrégularités? Puis est-ce qu'il dispose de tous les pouvoirs et les ressources nécessaires pour remplir son rôle de façon crédible et indépendante?

M. Bélanger : Dans le cas de SAAQclic, la SAAQ, vous savez, on connaît l'historique, là, on peut parler de... au niveau de la LGGRI en 2014, etc. Je ne veux pas revenir... je ne veux pas revenir là-dessus, c'est un dossier particulier, puis il y a une enquête qui se fait au niveau de ce dossier-là. Ce n'est certainement pas de la bonne façon, pour le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, d'être capable d'assurer une certaine gouvernance au niveau d'un projet comme ça s'est passé au niveau de SAAQclic.

Pour ce qui est des autres projets, il y a un lien fonctionnel, il y a... on a une direction au niveau de l'information qui est... au niveau des ministères et différents organismes qui doivent répondre, qui doivent fournir l'information pertinente de façon à s'assurer d'avoir une bonne gestion de projet. Ceci étant dit, si on réalise que le projet ne va pas de la bonne façon, je vous dirais que, pour l'instant, les pouvoirs du ministère sont extrêmement limités pour agir sur, justement... pour remettre un projet sur les rails en particulier. C'est pour ça qu'on va de l'avant avec le projet de loi n° 82 puis c'est pour ça que je me garde la possibilité d'avoir d'autres outils, par la suite, pour être capable de s'assurer... parce que c'est quand même des sommes importantes, là. On parle de 9 milliards, globalement. Il y en a 2,5 milliards en exécution. S'il y a des dépassements de coûts... bon, on a des bonnes nouvelles, il y a certains projets qui sont sous les coûts, mais, bon, il peut y avoir des dépassements de coûts.

Ça fait que le mandat que le premier ministre m'a donné, c'est de s'assurer que les budgets sont respectés puis qu'ils sont livrés à temps. Pour l'instant, de la façon comment ça se fait, non, je ne suis pas satisfait parce que les projets ne se livrent pas à temps puis il peut y avoir des dépassements de coûts. Donc, je vais prendre les moyens en conséquence. Puis ça, ça part de la... au niveau de l'élaboration des contrats avec les fournisseurs. Si les contrats sont un bar ouvert, bien, c'est certain qu'on va avoir dépassement.

Le Président (M. Simard) : Cher collègue, merci.

Mme Setlakwe : Vous venez de dire : Si certains contrats sont des bars ouverts. Juste préciser votre pensée là-dessus.

M. Bélanger : Bien, je veux revenir un peu... une culture au niveau des entreprises de technologies de l'information. Ça part... On peut partir de loin, là, on peut partir du bogue de l'an 2000, on peut partir des systèmes de... des systèmes d'entreprise de ERP, entreprise resource planning, comme... que ce soit SAP ou Oracle. Souvent, ces projets-là requièrent énormément d'investissements au niveau de la définition du projet, au niveau de l'élaboration du projet, le dossier de projet et... mais ça, il faut s'assurer que ce soit bien fait.

Par la suite, au niveau de l'élaboration du contrat, bien, un partage de risques, parce qu'on parle quand même de sommes significatives. Et, si le risque est uniquement d'un côté, si le risque est au niveau du gouvernement, bien, c'est certain qu'on va arriver à un dépassement de coûts. Donc, je veux m'assurer qu'au niveau des contrats, il y a un partage de risques, comme on est après le faire un peu au niveau des infrastructures dans le transport, infrastructures routières, au niveau d'une approche plus collaborative.

Donc, oui, je ne suis pas satisfait, à ce moment-ci, sur le processus, que ce soit au niveau de la planification des projets puis du suivi.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci. La Vérificatrice générale a clairement recommandé, en février dernier, de revoir la méthode de reddition de comptes pour les travaux informatiques. Depuis que vous êtes en poste, qu'est-ce que vous avez fait, concrètement, là, pour appliquer cette recommandation?

• (14 h 40) •

M. Bélanger : Bien, on est sur le projet de loi... on est sur le projet de loi n° 82, l'étude détaillée, mais j'ai surtout analysé les 200 quelques projets qui sont en exécution, essayé de comprendre pourquoi il y a des retards, pourquoi, dans certains cas, il y a un potentiel de dépassement de coûts... un potentiel de dépassement de coûts, je dis, et je vais arriver avec un plan d'ici la fin du mois pour s'assurer que l'exécution... l'élaboration des projets, la... prioriser les projets, et quels projets sont en priorité versus d'autres projets, parce qu'il faut quand même s'assurer que ces projets-là aient comme priorité première le service à la clientèle et qu'ils apportent des bénéfices. Ce n'est pas uniquement une transformation numérique de tâches, c'est qu'il y ait un bénéfice au niveau des citoyens.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Est-ce que vous avez eu des échanges formels avec la Vérificatrice générale ou son équipe depuis le dépôt de son rapport?

M. Bélanger : Excusez-moi, je n'ai pas...

Mme Setlakwe : Est-ce que vous avez eu des échanges avec la Vérificatrice générale ou son équipe?

M. Bélanger : Non.

Mme Setlakwe : Est-ce que vous avez sollicité leur expertise pour revoir vos pratiques en matière de reddition de comptes?

M. Bélanger : Mais, au niveau de la vérificatrice, il y a des membres de l'équipe qui ont eu des échanges, définitivement, avec la vérificatrice, mais pas moi personnellement.

Mme Setlakwe : Est-ce que ces échanges vont donner lieu à des changements législatifs?

M. Bélanger : Bien, je pense qu'on va attendre au niveau du rapport, justement, sur SAAQclic. Il va y avoir des éléments qui vont être intéressants, mais, par contre, je n'attends pas le rapport de septembre avant d'agir de... pour qu'il y ait une meilleure gestion au niveau des projets d'informatique.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la ministre... Mme la députée, pardon.

Mme Setlakwe : Oui, parce qu'il faut faire la distinction, là, entre l'enquête, qui va faire la lumière sur ce qui s'est passé, qui savait quoi, à quel moment, etc., et ces conseils, ces recommandations qui s'appliquent aux projets futurs. Vous êtes... Donc, je comprends, vous n'attendez pas en septembre pour mettre en oeuvre les recommandations.

M. Bélanger : Non, je n'attendrai pas en septembre, je vais... je veux me... je n'attendrai même pas à la fin de l'été.

Le Président (M. Simard) : Très bien. En cinq secondes, s'il vous plaît.

Mme Setlakwe : Donc, le projet n° 82, pour vous, va venir tout régler ou vous envisagez possiblement de le bonifier davantage, justement, suite à votre analyse et suite à votre... la prise en compte du rapport avec votre équipe?

Le Président (M. Simard) : S'il vous plaît, succinctement, M. le ministre.

M. Bélanger : Le projet de loi n° 82 est un bon projet de loi. Est-ce qu'il va répondre à toutes les questions, nous donner...

Le Président (M. Simard) : Très bien. Je cède maintenant la parole à ma collègue de Fabre, qui dispose d'environ neuf minutes.

Mme Abou-Khalil : Merci, M. le Président. M. le ministre, chers collègues, équipe ministérielle... Depuis quelques années, notre monde a amorcé une transformation radicale. La transition numérique massive a déclenché un bouleversement technologique sans précédent, propulsant nos sociétés dans une ère d'hyperconnectivité et de matérialisation. Sur ce virage, on ouvre des perspectives exceptionnelles en matière d'innovation et de performance, mais il consiste également... un facteur d'exposition accrue aux risques. Les acteurs malveillants, qu'ils soient opportunistes, criminels ou étatiques, ils exploitent des failles systémiques, les vulnérabilités logicielles et les comportements humains pour compromettre nos données, nos infrastructures critiques et encore plus nos démocraties.

Faire face à cette menace grandissante... La cybersécurité ne peut plus être perçue comme un enjeu secondaire ou purement technique. Elle doit désormais être intégrée au cœur des stratégies nationales, organisationnelles et industrielles, car aujourd'hui notre posture sécuritaire dans le cyberspace est aussi vitale que notre défense physique dans un monde réel. Il ne s'agit plus d'un choix, mais d'un impératif stratégique.

M. le ministre, j'aimerais aborder le sujet de notre adhésion au FIRST, qui est le Forum of Incident Response and Security Teams, une première au Canada pour un gouvernement provincial. Cette adhésion démontre notre leadership et notre vision pour réduire nos surfaces d'attaque ainsi que notre action pour un monde libre et cybersécuritaire. Grâce au parrainage du Luxembourg et du gouvernement du Canada, nous avons maintenant accès aux données sur les menaces et vulnérabilités de plus de 700 groupes d'intervention dans le monde, certaines de ces équipes de sécurité faisant partie de grandes entreprises et de gouvernements.

Notre adhésion au FIRST fait partie d'une offensive de notre gouvernement pour sécuriser nos infrastructures numériques face aux menaces bien réelles du monde virtuel. Cette offensive a commencé il y a déjà plusieurs années avec la création du Réseau gouvernemental de cyberdéfense, a entraîné la création du ministère et se poursuit avec la participation du Centre gouvernemental de cyberdéfense aux deux plus importantes simulations de cyberdéfense et cyberguerre de l'OTAN, soit Locked Shields et Cyber Coalition.

Alors, pour moi, adhérer au Forum Incident Response and Security Teams, FIRST, offre une valeur stratégique et pratique en cybersécurité, telle que, par exemple, le partage mondial des renseignements sur les menaces ou avoir une communauté de confiance entre experts en renforcement de capacité de réponse aux incidents et, encore mieux, une crédibilité et reconnaissance internationale.

Dans le monde où les cybermenaces évoluent à un rythme sans précédent, il est impératif que notre province soit non seulement vigilante, mais stratégiquement préparée. Nous devons d'abord renforcer notre souveraineté numérique. Cela signifie assurer la maîtrise complète de nos infrastructures critiques, de nos centres de données aux réseaux gouvernementaux, tout en mettant en place une gouvernance claire des identités numériques et une classification rigoureuse des actifs informationnels. Nos infrastructures essentielles, M. le ministre, sont particulièrement vulnérables aux attaques de grande ampleur et doivent faire l'objet de mesures de protection avancées telles que, par exemple, juste pour en nommer quelques-unes, la bonne segmentation de réseau, nos modèles d'architecture «zero trust» et la capacité de surveillance 24/7 doivent devenir des standards. Et, M. le ministre, on le fait déjà.

Par ailleurs, M. le ministre, l'avènement de l'informatique quantique — c'est un sujet que nous deux aimons pas mal jaser là-dessus — remet en question les fondements mêmes de notre cybersécurité. Les systèmes de chiffrement actuels comme que le RSA ou le ECC, qui est le «elliptic curve cryptography», deviendront inopérants face à la puissance du calcul quantique. Il est donc essentiel de planifier dès maintenant des solutions de chiffrement postquantiques en s'alignant sur les recommandations du NIST, qui est le National Institute of Standards and Technology, et les meilleures pratiques internationales.

Et enfin, je suis fière que le Québec affirme son leadership international en matière de cybersécurité et sécurité quantique. Pourquoi nous? Parce qu'on est capables. En s'appuyant sur un réseau solide de partenaires comme FIRST, les cercles nationaux et les consortiums de cybersécurité, nous avons... nous pouvons bâtir un écosystème agile, innovant et résilient. Et bien entendu, M. le ministre, la cybersécurité est un processus car nous sommes toujours dans une course face aux acteurs malveillants. Et l'adhésion au FIRST n'est pas une fin en soi, mais un autre outil à notre arsenal de mesures pour réduire nos surfaces d'attaque et augmenter notre résilience dans un monde qui évolue à grande vitesse. Et très heureuse, M. le ministre, aussi, qu'on a commencé à travailler là-dessus.

Alors, M. le ministre, j'aimerais qu'on clarifie le pourquoi avons-nous eu besoin d'être parrainés par le gouvernement du Canada pour adhérer au FIRST?

Le Président (M. Simard) : Alors, merci, Mme la députée de Fabre. M. le ministre.

M. Bélanger : Merci, chère collègue. Bien, on a demandé au... parce que ça prenait deux parrains. On a demandé au Canada de... avec le Luxembourg, puis on a justement... vous étiez avec moi, on a rencontré l'ambassadeur du Luxembourg au Canada, je vais le rencontrer, probablement, si... au mois de juin, avoir une rencontre avec le Luxembourg, qui sont un peu, comment je pourrais dire, les leaders avec l'Estonie au niveau, justement, cybersécurité. On travaille avec nos collègues, justement, à Ottawa, pour... Donc, c'est une des étapes, je ne dis pas qu'on... c'est l'étape, FIRST, l'étape à suivre, mais c'est une des étapes, puis on avait besoin de deux parrains. Donc, on est très fiers de cette situation-là.

Mais je vais en profiter pour, justement, répondre à des questions parce que je connais la priorité au niveau des... au niveau des collègues, là, de Mont-Royal—Outremont et de Maurice-Richard, pour les données de la SAAQ. Les données de la SAAQ sont entreposées à la SAAQ, ne sont pas entreposées... ne sont pas entreposées chez les GAFAM. Ça, c'est une réponse qui est importante.

Et, pour la question : Est-ce que j'ai... Quels sont les moyens pour s'assurer d'avoir une meilleure planification et une meilleure gestion de projet? J'ai donné un mandat à l'interne, justement, à ma sous-ministre adjointe, à mes côtés, pour s'assurer, là, de modifier les règles de façon à avoir une meilleure planification, une meilleure gestion de projet.

• (14 h 50) •

Le Président (M. Simard) : Merci. Chère collègue, il vous reste encore 1 min 40 s.

Mme Abou-Khalil : Alors... Merci, M. le Président. Alors, revenons au FIRST, juste une autre seconde. Comment cette adhésion va nous aider concrètement à sécuriser les données des Québécoises et des Québécois?

M. Bélanger : Bien, je vous propose d'y répondre, chère collègue.

Mme Abou-Khalil : Non, non, je vais vous laisser faire. C'est vous, le ministre. Allez-y.

M. Bélanger : Bien, on fait partie d'une organisation. Le Luxembourg est... le Luxembourg en fait partie, et ça nous permet d'avoir des meilleurs moyens de sécurité, justement, pour s'assurer de prévenir les attaques, parce que c'est une des problématiques, à l'heure actuelle, au niveau des attaques. J'ai aussi un collègue qui est sous-ministre adjoint, qui est responsable au niveau de la cybersécurité. Et peut-être qu'il pourrait en rajouter un petit peu plus au niveau de quels sont nos outils de façon... Mais, à l'heure actuelle, on... je pourrais dire qu'on est quand même assez efficace au niveau des attaques. Je ne sais plus le nombre d'attaques que nous avons, là. Il y a quand même des chiffres, on a des chiffres, cette information-là, et on est quand même en bonne position pour, justement, prévenir les attaques au niveau des... de nos systèmes. Ça fait que je ne sais pas si...

Le Président (M. Simard) : En 30 secondes, s'il vous plaît.

M. Bélanger : Bien, en 30 secondes, bien, je vais laisser... Je ne vais pas laisser le sous-ministre répondre, je vais laisser ma collègue pouvoir poser ses autres questions.

Mme Abou-Khalil : Bien, en fait, en 30 secondes, je ne peux pas poser grand question. Mais moi, je veux juste vous dire, M. le ministre, que moi, je suis très contente et fière de faire partie... que le Québec fait partie de FIRST, parce que c'est très important d'avoir une base... accès à une base d'experts, et une base de type de data qu'on peut vraiment utiliser comme référence pour qu'on puisse tous s'outiller vers la cyberdéfense nationale.

Le Président (M. Simard) : Très bien.

M. Bélanger : C'est une des premières étapes. Il y a d'autres étapes à suivre.

Le Président (M. Simard) : Alors, merci beaucoup. Je cède maintenant à nouveau la parole à la députée de Mont-Royal—Outremont.

Mme Setlakwe : Merci. En lien avec la panne chez SAAQclic, qui semble être en voie d'être résorbée, vous avez dit que ce n'était pas la première fois que ça se produisait, ce type de panne. Est-ce qu'il va y avoir des dédommagements de la part de Microsoft? Vous avez dit que le problème était vraiment auprès de Microsoft.

M. Bélanger : Je ne peux pas confirmer s'il va y avoir... Mais tantôt, je mentionnais, au niveau des contrats, justement, mon intérêt au niveau de... participation au niveau de l'élaboration des contrats. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, mais c'est certain qu'on va faire l'exercice et on va demander à la SAAQ de nous revenir. J'ai demandé un plan de contingence. Je vais leur exiger un plan de contingence pour s'assurer qu'il n'y ait plus de rupture au niveau du service client, mais typiquement, au niveau des entreprises informatiques, ils garantissent... moi, j'utilise le terme «uptime» de 99... je ne sais pas, 99,9 % du temps. Et, si c'est sur une base annuelle, je pourrais vous confirmer qu'il n'y aura pas de dédommagement, si ça a été une journée, ou 24 heures, ou 48 heures en panne.

Donc, c'est un peu une des problématiques où, tantôt, je parlais de gestion de risques, de partage de risques. C'est souvent une des lacunes qu'il y a, l'acheteur est... paie souvent 100 % de la facture, puis dans ce cas-ci, bien, c'est le public, c'est le Québec.

Mme Setlakwe : Merci. Vous avez mentionné un peu plus tôt que les données ne sont pas hébergées auprès de Microsoft. Là, on comprend qu'il y a 12 serveurs, que les 12 ont cessé de fonctionner. Moi, je suis un peu perdue, là. À quoi ils servent, les serveurs, alors?

M. Bélanger : Bien, c'est quand même assez technique aussi, puis je vais... il faut que je sois prudent, là, parce qu'il y a une douzaine de serveurs, puis il y avait une modification, il y avait déjà une certaine problématique qui

existait. Et puis il y a une correction qui a été faite par Microsoft, et cette correction-là a fait que la correction sur le serveur en particulier a fait une contamination ou une problématique au niveau des autres serveurs. Il y a eu une séquence qui s'en est suivie. Mais peut-être que je pourrais laisser répondre... parce que j'ai eu cet échange-là avec...

Une voix : ...

M. Bélanger : ...oui, avec le... c'est un sous-ministre... avec le sous-ministre adjoint, qui va pouvoir vous donner plus de détails, si c'est des détails qui vous intéressent, là, pour...

Mme Setlakwe : Mais rapidement, parce que, dans le fond, on a tellement de questions. Ce qu'on veut...

M. Bélanger : Bien, c'est les applications, les applications entre autres, parce qu'il y a la bureautique aussi. Ce n'est pas uniquement, là, ce n'est pas uniquement la question de SAAQclic, parce que, dans le fond, le CASA et SAAQclic fonctionnent bien. L'application fonctionne bien, elle est hébergée... Les données ne sont pas hébergées sur Azure, mais l'application est hébergée sur Azure, et les applications Microsoft sont évidemment hébergées aussi sur Azure. Et la problématique était au niveau...

Le Président (M. Simard) : Merci beaucoup, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci. Merci pour ces précisions. Vous avez dit que la SAAQ utilisait des serveurs Azure Stack de Microsoft et que Microsoft est responsable de la panne. Est-ce que le même type de solution Azure Stack est utilisé ailleurs?

M. Bélanger : Je ne pourrais pas vous répondre, mais je sais qu'on a plusieurs contrats avec Microsoft Azure, mais le type de contrat et le type de service en particulier, je pourrais vous revenir...

Des voix : ...

M. Bélanger : Oui, il y en a à un autre endroit, au niveau du NGQ.

Mme Setlakwe : Du?

M. Bélanger : NGQ, nuage gouvernemental.

Mme Setlakwe : Oh! le nuage gouvernemental, mais ça, ce n'est pas votre nuage privé gouvernemental?

M. Bélanger : Je vais donner la parole à Sylvain.

Le Président (M. Simard) : Alors, monsieur, auriez-vous d'abord l'amabilité de vous présenter, s'il vous plaît?

M. Goulet (Sylvain) : Sylvain Goulet, sous-ministre adjoint aux infrastructures technologiques et à la bureautique.

Le Président (M. Simard) : Nous vous écoutons, monsieur.

M. Goulet (Sylvain) : Oui, effectivement, nous utilisons la technologie Azure Stack Hub. C'est une de nos deux technologies qui est offerte dans le NGQ. Donc, c'est une des technologies qui a été choisie, notamment, parce qu'au moment de faire les choix c'était une expertise qui était très répandue au sein de la fonction publique. Donc, cette infrastructure-là, ce service-là, il est hébergé dans le nuage gouvernemental. Il est exploité, évidemment, par les équipes du MCN, mais, oui, elle existe dans le NGQ. C'est une de nos deux solutions sur lesquelles reposent les services du NGQ.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci. Et donc, là, le nuage, c'est le nuage privé gouvernemental, celui dont on parle dans nos échanges, dans le projet de loi n° 82, celui pour lequel nous sommes... Quand on parle de notre souveraineté numérique, c'est ça, c'est de vouloir qu'on conserve les données sensibles dans ce nuage-là, sur lequel on a le plein contrôle. Mais est-ce qu'on a le plein contrôle, si on utilise Microsoft? Est-ce que...

M. Goulet (Sylvain) : Tout à fait. En fait...

Le Président (M. Simard) : En vous rapprochant du micro, s'il vous plaît, pour qu'on puisse mieux vous entendre.

M. Goulet (Sylvain) : Oui. Oui, on a le plein contrôle. En fait, le nuage gouvernemental utilise des technologies de fournisseurs, mais il est protégé des ingérences. On le gère, il est dans nos infrastructures. Nous contrôlons les

zones de gestion, nous les exploitons. On est responsable du périmètre, de la sécurité du nuage. Donc, oui, on est en contrôle à cet égard-là. Donc, c'est un nuage privé basé sur deux technologies, dont celle de Microsoft.

Mme Setlakwe : O.K. Merci. Donc... mais il pourrait y avoir une panne. Donc, vous êtes sûrement à l'affût de... vous êtes intéressé de comprendre ce qui s'est passé, en l'occurrence, là, à SAAQ, dans... à la SAAQ. Parce que, s'il y avait une panne et que ça affectait le nuage gouvernemental, est-ce que les conséquences seraient... ne seraient-elles pas pires que les conséquences qui sont déjà assez dramatiques à la... de venir interrompre la plateforme SAAQclic?

M. Goulet (Sylvain) : En fait, je vais être rassurant là-dessus, le nuage gouvernemental est quand même résilient. Il est établi sur deux sites, donc, avec des capacités de communication qui permettent de boucler nos CTI, dont les deux sites qui hébergent le nuage gouvernemental. Donc, à cet égard-là, il est résilient. On a la capacité de passer en mode actif-passif, donc on est capable de relever les actifs qui sont dans le nuage gouvernemental dans un court temps de réponse.

Mme Setlakwe : Est-ce que... Et là je comprends que les données ne sont pas sujettes aux lois qui ont une portée extraterritoriale, les lois américaines qui ont une portée extraterritoriale. C'est ce que je déduis de vos propos.

M. Goulet (Sylvain) : Tout à fait.

Mme Setlakwe : Merci. Est-ce que... Bien, moi, j'ai suivi, évidemment, j'ai suivi ce dossier-là, l'actualité, depuis deux, trois jours. Puis là, ce matin, on avait l'expert en cybersécurité Steve Waterhouse qui commentait, comme d'autres l'ont fait, sur le fait que, bon, cette panne a démontré une chose, c'est bien la dépendance du Québec à un fournisseur externe, Microsoft, en l'occurrence. Et j'aimerais entendre le ministre, là, sur son plan de match pour justement se défaire de cette dépendance.

M. Bélanger : Bien, premièrement, on fait l'inventaire de... à connaître où les données sont entreposées, est-ce qu'elles sont sensibles ou non sensibles. On est en discussion aussi avec des partenaires, que ce soit au Canada ou que ce soit aussi en Europe, sur quelles sont les stratégies souveraines en termes de gestion, de gestion des données.

Ce n'est pas quelque chose qui se fait rapidement, à court terme, de transférer les données d'un nuage à un autre nuage, qu'il soit souverain gouvernemental ou qu'il soit public. Donc, c'est un processus et un plan d'action qu'on est après mettre en place pour s'assurer que des données qui sont sensibles... Déjà, à prime abord, des données classées... des données classées C ne sont pas entreposées chez les GAFAM, mais il y a des données qui sont d'une certaine sensibilité, qui sont probablement entreposées au niveau des GAFAM. Ça fait qu'on veut s'assurer qu'elles vont être entreposées au... dans le cloud gouvernemental souverain.

• (15 heures) •

Mme Setlakwe : Merci. Est-ce que Santé Québec a conclu un même type de contrat avec la même entreprise, Microsoft?

M. Bélanger : Si, au niveau de Santé Québec, s'ils ont des données ou si dans... au niveau de leurs contrats, vous parlez du contrat avec Epic ou...

Mme Setlakwe : Est-ce qu'ils ont des contrats avec Microsoft? Parce que, là, si... on pourrait se poser la question : Est-ce que le système de santé pourrait connaître le même sort? Tu sais, ce qui s'est passé cette semaine au niveau de la plateforme SAAQclic a eu des impacts majeurs sur la population. Tout a été paralysé pendant... puis ce n'est même pas encore complètement rétabli, mais pendant quelques jours, mais imaginez si ça se produisait avec le système de la santé.

M. Bélanger : Bien, moi, je veux dire, Microsoft est... si je regarde dans l'échelle, là, est probablement le numéro un, en termes d'ampleur des contrats, là. Donc, ils ont beaucoup de contrats au niveau de... au niveau cloud.

Par contre, je vous dirais que ma recommandation, au niveau de la SAAQ, était d'avoir en place un plan de contingence, nonobstant où les données sont entreposées, que ce soit dans le cloud gouvernemental, que ce soit avec Amazon ou que ce soit avec Microsoft. Il y a toujours une possibilité de panne. Ça fait que ce que je déplore, ce que je déplore aujourd'hui, c'est qu'on ait été dans une situation où il y a eu un bris de service. Parce qu'il n'y a quand même pas de technologie qui garantisse à 100 % qu'on va être capable d'avoir une opération et un service client à 100 %. Donc, ça nous prend un plan de contingence. On peut avoir... on peut décider d'entreposer les données dans des sites miroirs, à plusieurs endroits, plusieurs sites. On essaie de maximiser le niveau de... le niveau d'assurance qu'on ait un temps d'opération ou un «uptime» à 100 %, mais on ne peut pas garantir le 100 % absolu.

Mme Setlakwe : Merci. Mais, si vous n'avez pas la réponse, M. le ministre, j'aimerais que quelqu'un dans votre équipe fasse les vérifications, parce que, selon ce que je comprends, Santé Québec, qui avait déjà un contrat de gré à gré avec Microsoft pour un montant de 160 millions, octroyé en 2022, 28 avril... il semblerait qu'il y en a un nouveau qui vient d'être signé, d'une valeur de 270 millions encore avec Microsoft.

M. Bélanger : C'est possible. C'est possible. Alors, je vais vous revenir avec les différents contrats, là. Il y en a pour plus de 1 milliard, je pense, au niveau des contrats avec Microsoft et Amazon.

Le Président (M. Simard) : Donc, je comprends qu'il y a engagement afin de soumettre les données à la commission.

M. Bélanger : Oui.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Mme la députée, veuillez poursuivre.

Mme Setlakwe : Merci. Bon, écoutez, je pense qu'il faut qu'on parle du Dossier de santé numérique et de la gouvernance. Qui est responsable de la gouvernance du projet DSN? Est-ce que c'est Santé Québec? Est-ce que c'est le MSSS, le ministère de la Santé, ou est-ce que c'est votre ministère à vous?

M. Bélanger : C'est Santé Québec. Et puis, pour ce qui est des contrats, je vais pouvoir vous donner les contrats qui sont... qui passent par notre courtier en infonuagique de façon précise. S'il y a des contrats au niveau bureautique, exemple, que Santé Québec donne avec Microsoft, je n'aurai pas l'information. Il faudrait demander à Santé Québec, à ce moment-là. Éventuellement, peut-être qu'on va avoir l'information au niveau de la bureautique aussi.

Mme Setlakwe : Merci. Donc, c'est Santé Québec qui est responsable de la gouvernance du Dossier de santé numérique. C'est un dossier... un gros chantier complexe, coûteux. Il est estimé à 1,5 milliard sur 15 ans.

M. Bélanger : Oui.

Mme Setlakwe : Comment vous allez assurer une chaîne de responsabilité claire puis une reddition de comptes cohérente... Bien là, j'allais dire entre les acteurs impliqués, là, mais on comprend que c'est Santé Québec. Mais vous, vous avez certainement, comme ministre... et le ministère de la Santé... de la Cybersécurité et du Numérique doit certainement jouer un rôle dans ce dossier-là.

M. Bélanger : Pour l'instant, je vous dirais que, bien, on a un rôle de vigie et on fait partie du comité de vigie au niveau du projet. Est-ce que c'est... Pour moi, est-ce que c'est suffisant pour s'assurer que les projets vont être réalisés à l'intérieur des budgets et dans les échéanciers? La réponse, c'est non. Donc, je vais proposer des façons de faire qui vont permettre une gouvernance et une gestion plus participatives de la part du MCN.

Mme Setlakwe : La Vitrine DSN, donc les... le projet pilote dans deux CIUSSS, il y a des indicateurs qui sont publiés sur ce dossier-là au tableau de bord, mais qui sont... ils sont incomplets. On voit un taux de progression de 15,7 %, mais aucun détail sur les retards ni sur les risques identifiés. Est-ce que ça fait partie de votre analyse? Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes capable de statuer, là? Est-ce que vous trouvez que c'est acceptable pour un projet d'une telle ampleur?

M. Bélanger : Mais il n'est pas en rouge, pour le moment, là, il est en jaune, puis c'est au niveau des... c'est en termes des coûts, ils disent des coûts, 15,7 %.

Mme Setlakwe : Je pense, ça vaut la peine ici de...

M. Bélanger : ...avancement est à 80 %, au niveau de l'échéancier, c'est 29,4 % de dépassement de coûts, c'est ça.

Mme Setlakwe : Le dépassement est de 42 millions pour le moment?

M. Bélanger : Oui.

Mme Setlakwe : Et là vous dites qu'il est au vert.

M. Bélanger : Il est au jaune.

Mme Setlakwe : Il est au jaune.

M. Bélanger : J'ai dit qu'il était jaune.

Mme Setlakwe : Il est jaune. Désolée, c'est moi qui a mal... Oui, effectivement, il est au jaune. Et puis vous dites que vous faites partie du comité de vigie.

M. Bélanger : Oui.

Mme Setlakwe : C'est un projet ciblé, c'est comme ça qu'il est qualifié. Il est censé faire l'objet de mise à jour mensuelle. Est-ce que c'est le cas? Parce que, selon ce qui était rapporté dans *La Presse*, l'article du 1er mars 2025, la dernière mise à jour remontait à septembre 2024, mais nous, on a constaté qu'il y avait eu une mise à jour à la fin mars,

le 28 mars dernier. Est-ce que vous comptez faire... Qu'est-ce que vous comptez faire pour vous assurer que les mises à jour soient faites plus fréquemment?

M. Bélanger : La dernière mise à jour est du 7 mai.

Mme Setlakwe : 7 mai.

M. Bélanger : Oui, 2025.

Mme Setlakwe : Et puis... Oui, effectivement, je l'ai sous les yeux, c'est mon erreur. On avait encore une autre mise à jour, mais on est encore 15,7 %, c'est au jaune. Et, pour ce qui est, par contre, du retard, ça, je trouve ça intéressant de voir qu'il devait être... ce projet pilote devait être terminé pour la fin de 2022, et maintenant on parle de fin mars 2026, c'est bien ça, plus de trois ans de retard?

M. Bélanger : 31 mars 2026.

Mme Setlakwe : Comment vous expliquez ce retard important?

M. Bélanger : Je pourrais laisser ma sous-ministre répondre, parce qu'elle fait quand même un suivi serré au niveau de ce projet-là en particulier.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Mme Martel.

Mme Martel (Mylène) : Oui, bonjour. Merci. En fait, ce projet-là a connu certains retards puisque c'est dans la stratégie d'acquisition, lorsqu'ils sont allés en vitrine inversée et en appel d'offres, il y a... ils ont accusé un certain retard pour avoir des soumissionnaires qui étaient conformes au projet qui avait été annoncé. Donc, c'est ce qui explique le retard de... bon, d'environ deux ans, un an et quelques mois.

Mme Setlakwe : Merci. Récemment, la présidente de Santé Québec s'est exprimée publiquement au niveau de ce projet. On affirme être en dépassement de coûts de plus de 100 millions pour l'implantation du DSN et du SIFARH, dont on a parlé plus tôt. Comment est-ce que vous expliquez les causes de ces écarts?

M. Bélanger : C'est deux projets qui sont sur le radar, puis on est en processus d'analyse précise sur ces deux projets-là en particulier, surtout au niveau du SIFARH...

Mme Setlakwe : Si je me rapporte à l'affirmation du premier ministre ce matin, en période de questions, il disait que les dépassements de coûts étaient de 100 milliards... 100 millions, pardon, 100 millions, mais là on vient de parler de 100 millions au niveau du DSN et du SIFARH. Il pourrait y avoir d'autres dépassements de coûts ou vous n'êtes toujours pas en mesure de confirmer le chiffre qui a été fourni par le premier ministre ce matin?

M. Bélanger : Non, je ne peux pas confirmer le chiffre, mais, comme je vous dis, j'avais une centaine de projets qui étaient sous les coûts. Donc, on avait à peu près 118, je crois, 118 millions sous les budgets. Ça fait que, si j'arrive au net, si on fait une image ponctuelle, on se retrouve probablement à un dépassement d'à peu près 100 millions sur des coûts de 2,5 milliards. Mais c'est très ponctuel, mais, comme je vous dis, Mme la députée, je n'ai autorisé aucun dépassement, déboursé pour pallier à des dépassements de coûts, donc, aucun rajout, au niveau du PQRI, pour assumer des dépassements de coûts au niveau de Santé Québec.

• (15 h 10) •

Mme Setlakwe : Donc, forcément, vous allez être impliqué, là, s'ils ont besoin de fonds additionnels, là, c'est vous qui allez le permettre ou non.

M. Bélanger : Ah! je vous confirme que, oui, je vais être impliqué, oui.

Mme Setlakwe : Est-ce que... Selon l'article, encore une fois, de *La Presse*, sur le tableau de bord, j'ai trouvé vraiment intéressant, certaines dépenses du DSN ont été transférées vers des budgets d'exploitation réguliers des établissements. Il semblerait que c'est une pratique qui a cours, là, il y a des dépenses qui sont... qui devraient être allouées au projet, mais finalement, ça vient... c'est ça, c'est transféré vers des budgets d'exploitation réguliers. Qu'est-ce que vous pensez de cette méthode?

M. Bélanger : Bien, je ne pense pas...

Mme Setlakwe : Ça vient fausser la perception des coûts réels du projet, dans le fond.

M. Bélanger : Je ne peux pas confirmer, là, c'est... en anglais, je ne sais pas en français, en anglais, c'est «assumption». Par contre, j'ai un pouvoir d'audit, et puis, si je suis persuadé... ou s'il y a un risque que cette pratique-là est utilisée, je vais passer par un audit pour m'en assurer.

Mme Setlakwe : Est-ce que, comme la P.D.G. de Santé Québec, vous confirmez que la problématique, elle n'est pas avec le logiciel comme tel?

M. Bélanger : Ah! je ne peux pas confirmer ça, que la problématique n'est pas avec le logiciel en particulier.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Alors, merci. Je cède maintenant la parole au député des Îles-de-la-Madeleine, qui dispose de 10 min 48 s.

M. Arseneau : 10 minutes. Merci beaucoup, M. le Président. Merci, M. le ministre, de vous prêter à cet exercice. Je salue également vos équipes. Je voulais revenir... parce qu'hier, au même endroit, nous posions des questions non seulement à la ministre des Transports, mais également au P.D.G. de la SAAQ, M. Ducharme, sur la panne. Vous en avez parlé brièvement tout à l'heure, mais j'aimerais quand même savoir... sur la question des recours envers Microsoft, qui, essentiellement, a privé les Québécois de services pendant plus d'une journée, plus de 24 heures, il y a des clauses de pénalité, semble-t-il, au contrat. Est-ce que vous allez regarder la possibilité de réclamer des dommages pour l'État, mais également pour les citoyens qui ont été privés de services?

M. Bélanger : Tout à fait. J'ai donné le mandat à mon équipe de travailler en collaboration avec la SAAQ pour justement voir, au niveau contractuel, qu'est-ce qui peut être réclamé. Mais c'est la SAAQ qui va quand même les réclamer parce que vous savez qu'ils ont quand même un certain contrôle de leur projet qui leur a été donné.

M. Arseneau : L'autre élément, c'est qu'on nous a dit qu'au moment où on est allé signer ce contrat, qui n'était pas le même de CASA, de SAAQclic, Microsoft nous avait répondu : On n'a pas besoin d'un site miroir, on n'a pas besoin d'une redondance autre que les 12 serveurs. Est-ce qu'aujourd'hui, selon votre évaluation, on a été mal informés sur les risques de sécurité de ne pas avoir de sites miroirs ou de redondances autres que les 12 serveurs?

M. Bélanger : Il faudrait poser la question à la SAAQ qui était en plein contrôle de leur projet. On sait très bien qu'il y avait eu une dérogation au niveau de la LGGRI, donc, ils géraient leur projet eux-mêmes. Si vous me posez la question : Quel est le niveau de sécurité qu'on devrait avoir au niveau des sites miroirs?, ma réponse, c'est : Il faut optimiser le niveau de sécurité parce qu'il y a un coût énorme d'un arrêt de services au niveau... il y a un coût énorme au niveau de la population et c'est important.

M. Arseneau : Est-ce que ça ne soulève pas un peu le fait que, comme on le déplore souvent, les grands du monde informatique nous imposent un peu leurs solutions et leur argumentaire, et souvent même l'État du Québec est un peu démuné? Si on vous dit : Bien, 12 serveurs, ça va faire le travail, puis vous n'aurez jamais de problème, on n'a pas besoin de site miroir, on est un peu dépourvus de les contredire, avec pour résultat que, pendant 36 heures, on n'a pas eu de service.

M. Bélanger : Je ne peux pas juger. Je suis quand même surpris, sachant que ça représentait peut-être des coûts supplémentaires, donc, ça peut être avantageux pour un fournisseur de s'assurer qu'il y ait... que, justement, son service... Puis je pourrais dire que les GAFAM ou, entre autres, Microsoft font fonctionner plusieurs applications à travers le monde. Le niveau de service est quand même bon. On ne peut pas juger que, du jour au lendemain, on aurait une solution qui pourrait être concurrentielle à ce que Microsoft fait. Mais, par contre, avec les enjeux de souveraineté, je crois que ça nous prend une stratégie, là, qui...

M. Arseneau : D'accord. Je n'ai pas eu le temps de...

Le Président (M. Simard) : ...être exemplaires dans vos échanges, parce qu'on est en présence de représentants du Parlement écolier, que nous saluons tous. Bienvenue parmi nous, les amis.

Une voix : ...je pensais que c'était pour moi.

M. Arseneau : Merci beaucoup. Et bienvenue. J'espère que le 12 secondes que vous avez pris va être remis à mon temps...

Le Président (M. Simard) : Oui, oui, tout à fait, tout à fait. C'était sur le temps de la présidence.

M. Arseneau : ...mais on les salue également, et j'espère qu'on sera exemplaires.

Je voulais mentionner que la panne étant résolue, est-ce que, dans votre compréhension, le problème, il est réglé, ou on continue d'analyser pourquoi c'est arrivé et mettre en place des pare-feux tous azimuts pour éviter que ça se reproduise?

M. Bélanger : Loin de là, le problème n'est pas résolu. Je suis inquiet. J'ai passé quand même deux nuits à faire un suivi, là, au niveau de la panne. J'ai demandé à ce qu'il y ait un plan de contingence le plus rapidement possible pour s'assurer que, s'il y a une panne dans le futur, bien, que l'interruption, en termes de service, soit le plus court possible.

M. Arseneau : Merci. Le temps file à vive allure. On parle souvent de l'aspect numérique dans votre ministère, M. le ministre, moins souvent de la cybersécurité. Vous savez, ce matin, j'ai eu, en l'espace d'à peu près 1 h 30 s, 3 500 courriels qui sont arrivés dans ma boîte au bureau, bon, un petit malin qui a voulu encombrer le travail de mon personnel. Ça a été vite résolu, mais j'imagine que, sur le plan de l'État du Québec, il peut y avoir des cyberattaques qui sont beaucoup plus dommageables. On a posé les questions au ministère, à savoir combien il y avait de cyberattaques par année, sachant qu'Hydro-Québec, par exemple, a été la cible d'attaques, là. On a les chiffres, on parle de 2021, il y en avait 76; 2022, 208; 364 en 2023; en 2024, 1 224. On a été surpris que le ministère nous dise : On ne vous donne pas cette information-là. Est-ce que vous pouvez nous donner cette information-là?

M. Bélanger : Je vais être prudent, c'est certain. Je vais laisser mon collègue répondre, mais fournir l'information sur le nombre d'attaques, il y a peut-être un enjeu de sécurité par soi-même. Mais je vais...

M. Arseneau : ...que, l'an dernier, avec votre prédécesseur, on avait obtenu cette information-là. Alors, je suis surpris que cette année... on ne parle pas d'informations nominatives ou de chiffres très compromettants, mais de l'ampleur de l'enjeu pour qu'on puisse...

M. Bélanger : À qui vous avez demandé l'information? Qui vous a dit non?

M. Arseneau : En fait, c'est dans les cahiers, lorsqu'on fournit les questions, un cahier de crédits, la réponse était négative. On sait aussi qu'il y a des cégeps, comme Lanaudière, qui a vu ses activités perturbées par des cyberattaques. On veut savoir l'ampleur du problème. Est-ce que c'est possible aujourd'hui de l'obtenir?

M. Bélanger : On est assez fiers au niveau de l'efficacité qu'on offre en termes de cybersécurité, mais je vais laisser mon collègue répondre à la question.

Le Président (M. Simard) : Il y a consentement? Consentement. Monsieur, pourriez-vous d'abord vous présenter, s'il vous plaît?

M. Fournier (Yvan) : Oui, bonjour. Yvan Fournier, sous-ministre adjoint au niveau de la sécurité de l'information du gouvernement du Québec.

Alors, la dernière question, c'était... Vous voudriez savoir au niveau du cégep?

M. Arseneau : Non. Je veux savoir l'ampleur des cyberattaques envers l'État du Québec sur une base annuelle. L'année passée, on nous a dit qu'il y en avait 200 par jour.

M. Fournier (Yvan) : En fait, au niveau d'attaques, il y en a plus de 200 par jour. Au niveau de cyberattaques réussies, il y en a beaucoup moins. Il y en a beaucoup moins.

M. Arseneau : Oui. Donc, il y en a qui réussissent?

M. Fournier (Yvan) : Bien, vous les avez, ils ont tous été médiatisés, le cégep que vous parlez, et tout ça.

M. Arseneau : Ah! O.K. D'accord.

M. Fournier (Yvan) : Alors, lorsque ça réussit, c'est toujours médiatisé. Celles-là, je peux vous expliquer, si vous avez des questions particulières sur chacune des attaques... enfin, vous répondre.

M. Arseneau : Bien, en fait, parce que je manque de temps... Mais est-ce que, comme Hydro-Québec, les chiffres le démontrent, le problème va croissant? Est-ce que c'est le cas pour l'ensemble de l'État du Québec.

M. Fournier (Yvan) : Du gouvernement, absolument.

M. Arseneau : Dans quel ordre en pourcentage?

M. Fournier (Yvan) : Depuis janvier, on a 15 % d'augmentation de cyberattaques détectées, mais pas réussies.

M. Arseneau : Pas réussies. Donc, est-ce qu'on a un bilan de 100 % pour contrer les attaques depuis le début de l'année?

M. Fournier (Yvan) : Depuis le début de l'année, on en a eu quelques-unes, il y en a qui ont été médiatisées. Ce n'est jamais 100 %. Ceux qui ont été médiatisés, ce sont, généralement, des attaques de niveau 3, donc, assez important, soit du chiffrage, exfiltration de données ou quoi que ce soit, puis ils sont médiatisés. Mais le nombre d'attaques, on nous demande de ne pas le donner, le nombre d'attaques. Ça pourrait inciter certains groupes d'utiliser nos informations pour attaquer encore plus.

• (15 h 20) •

M. Arseneau : Merci beaucoup. C'est tout le temps que j'ai pour ce volet-là.

J'ai une dernière question ou un dernier bloc à l'intérieur de mon petit bloc. Les ressources informatiques et la mise à niveau des logiciels ou des applications, là... de fonctionnement de système, c'est-à-dire, Windows 10 va devenir, essentiellement, caduc le 14 octobre prochain. J'aimerais savoir si on a calculé les coûts de maintien de certains équipements qui pourraient ne pas pouvoir supporter la version Windows 11. Parce qu'on a déjà fait l'inventaire du matériel informatique du gouvernement du Québec, et on parlait de près de 20 000 postes. Est-ce qu'on va remplacer ces 20 000 postes là? Est-ce qu'il y en a une partie qui sont déjà aptes à prendre Windows 11? Sinon, combien ça va coûter? Parce qu'on parle de trois ans, là, sur trois ans, 366 \$ américains, on va commencer à facturer une extension. Avez-vous des provisions pour faire face à cet enjeu?

M. Bélanger : Avant de passer la parole à ma collègue, est-ce que la question est pour le ministère...

M. Arseneau : Pour l'ensemble de l'État du Québec.

M. Bélanger : Pour l'ensemble des organismes publics, ministères gouvernementaux?

M. Arseneau : Oui.

M. Bélanger : Je vais laisser ma collègue répondre à cette question.

M. Arseneau : En 40 secondes.

Le Président (M. Simard) : Oui, Mme Martel.

Mme Martel (Mylène) : Oui. Merci. En fait, pour chaque ministère et organisme public, ils doivent faire la planification des investissements et des dépenses en ressources informationnelles. Dans ce cas-ci, c'est certainement des postes de travail très spécialisés qui utilisent ce système d'exploitation là depuis... de longue date. Donc, ils ont à faire la planification.

La question à savoir combien ça coûtera, je n'ai pas la réponse, mais chaque ministère et organisme public doit le planifier et le prévoir dans ses planifications annuelle et triennale.

M. Arseneau : Mais est-ce que vous, comme ministère de la Cybersécurité et du Numérique, demandez à savoir si on a effectivement une planification et combien ça va coûter pour chacun des ministères?

Mme Martel (Mylène) : Effectivement, oui.

M. Arseneau : Est-ce que c'est quelque chose, une information que vous pourriez déposer à la commission?

Mme Martel (Mylène) : Bien, c'est une information qui est... en fait, qui n'est pas colligée dans un seul document. Ça va être difficile pour nous de vous rassembler toute l'information. Donc, c'est vraiment un travail manuel assez substantiel, oui, c'est ça.

Le Président (M. Simard) : Il vous reste 50 secondes.

M. Arseneau : Ah! j'avais calculé que c'était terminé. Bien, merci. Alors, ça me permet quand même de dire que cette obligation-là, en quelque sorte, elle échoit à chacun des ministères et organismes. Vous les informez de la situation, mais vous n'avez pas actuellement le portrait de la situation, à savoir si cette somme-là... Moi, je calculais que, s'il y avait la moitié des postes, ça pouvait coûter entre 5 et 10 millions de dollars, si on n'était pas en mesure de remplacer le système rapidement.

Mme Martel (Mylène) : Bien, en fait, oui, comme je l'expliquais tout à l'heure, chaque ministère et organisme public doit en faire l'évaluation à travers leurs coûts, annuellement, et leurs capacités également. Donc, effectivement, c'est un... et donc, en fonction de la disponibilité des ressources pour le faire, il planifie les activités pour l'année en cours.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Merci.

M. Arseneau : Merci beaucoup.

Le Président (M. Simard) : Je cède à nouveau la parole à la députée de Mont-Royal—Outremont, qui dispose d'environ 20 minutes.

Mme Setlakwe : Merci. Donc, on parlait de Santé Québec, et, quand on s'est laissé, à la fin du bloc précédent, vous disiez que vous ne saviez pas si la problématique au niveau des coûts, là, ce n'était pas... Vous avez dit, vous ne savez pas si c'est une problématique avec le logiciel comme tel ou l'entente avec le fournisseur. C'est quelque chose pour lequel vous êtes en analyse et, au besoin, vous allez utiliser votre pouvoir d'audit. C'est bien ça?

M. Bélanger : Oui, c'est ça, mais j'ai quand même aussi une réponse à une question que vous aviez, au niveau du contrat avec Microsoft, 270 millions de Santé Québec, c'est un contrat au niveau de la bureautique.

Mme Setlakwe : C'est beaucoup d'argent.

M. Bélanger : Effectivement, mais c'est de la bureautique, c'est ça.

Mme Setlakwe : Et comment, vous...

M. Bélanger : C'est sur trois ans, là.

Mme Setlakwe : C'est sur trois ans. Ce qu'il faut se demander c'est : Est-ce que c'est via... C'est quand même beaucoup de deniers publics, c'est des contrats très lucratifs qui sont octroyés à Microsoft. Est-ce que c'est un élément sur lequel vous allez vous pencher, étant donné la situation politique actuelle, étant donné le Patriot Cloud Act, etc.?

M. Bélanger : C'est 400 000 licences, et puis votre question est très pertinente. Actuellement, je vous dirais qu'organismes et ministères signent des contrats de leur côté au niveau de licences. Il y a peut-être un potentiel, au niveau de réduction de coûts, en termes d'une entente globale pour ce qui est des licences d'utilisation de certains... de certaines solutions, entre autres bureautiques, effectivement.

Mme Setlakwe : Est-ce qu'il faut... Est-ce qu'on peut dire que, pour l'octroi de ces contrats-là, ça ne se fait pas par appel d'offres, c'est de gré à gré?

M. Bélanger : C'est via le courtier, le courtier...

Mme Setlakwe : C'est via le courtier?

M. Bélanger : Oui. Donc, ce n'est pas en gré à gré, là. Il y a un processus qui passe par le courtier.

Mme Setlakwe : Non, mais parce que Microsoft fait partie des entreprises qui sont préautorisées.

M. Bélanger : Tout à fait. Ils ont une place d'affaires au Québec. Donc, c'est... ils suivent les règles au niveau de la LCOP.

Mme Setlakwe : O.K. Merci. Revenons à la... Merci pour ces précisions. Revenons à la question sur le Dossier santé numérique, qui est vraiment très important pour les Québécois. On souhaite tous que les renseignements de santé circulent de façon fluide, soient conservés de façon sécuritaire, mais évidemment, ce qu'on veut avant tout, c'est que les professionnels de la santé, nos médecins aient entre les mains... qu'ils aient accès rapidement à tout notre dossier. C'est ça qui est l'objectif, puis on comprend que ça prend plusieurs années à déployer ce chantier-là. Il y a des projets pilotes qui sont en cours. Là, on comprend qu'il y a eu des difficultés au niveau des appels d'offres, des appels de soumissions, ce qui explique des délais. Là, on est rendu à 2026.

Pour l'instant, il n'y a pas de problématique avec le logiciel, mais c'est... selon ce que Mme Biron disait, la P.D.G. de Santé Québec, c'est plutôt tout ce que ça prend autour, les tablettes, les appareils connectés, la formation du personnel. Ce sont des choses dont on a besoin pour être capables de livrer nos projets. Est-ce à dire que ce type de dépenses, donc, connexes, qui ne sont pas liées strictement au logiciel ou au fournisseur, ne sont jamais prises en compte dans la budgétisation d'un projet de cette importance?

M. Bélanger : Je ne dirais pas qu'elles ne sont jamais prises en compte, mais on a tendance à sous-estimer les coûts de gestion de changement. Et je vous dirais aussi que... Je voudrais m'assurer que, lorsqu'on a des... Chaque organisme, ministère ont souvent dans leur mission, dans leur engagement, de transformer leurs pratiques de façon numérique. Et moi, ce que je veux m'assurer, c'est qu'il y ait des bénéfices, qu'on ne fasse pas uniquement que de transformer des façons de faire qui sont non adéquates. Donc, on veut transformer de façon à devenir plus efficace et, au niveau de l'estimation des coûts, bien, s'assurer que, lorsque cette transformation-là va être en application ou va être en exécution ou lorsqu'on va tourner la clé à «on», que tout va bien se passer, qu'on... parce que ça peut représenter des coûts énormes, justement, au niveau de la réalisation.

Mme Setlakwe : Donc, il n'est pas exclu qu'il y ait d'autres projets en cours, d'autres chantiers dont les besoins périphériques à l'implantation ne sont pas pris en compte.

M. Bélanger : Tous les projets qui sont en exécution, je les réévalue, tous les projets qui vont... avant d'arriver à l'exécution ou à l'approbation. Pour le moment, on arrive avec une situation où il y a des projets qui sont déjà en exécution. Il y a des dossiers d'affaires qui ont été acceptés. Il y a des dossiers d'affaires qui sont... Donc, il y a une certaine transition. Il y a des projets qui sont en cours, mais, pour les projets à venir, on désire utiliser des meilleures pratiques pour s'assurer, justement, qu'il n'y ait plus de dépassements de coûts et que l'échéancier soit respecté. Si

on a mal évalué le projet, on va dépasser l'échéancier puis on va dépasser le budget, c'est certain. Et c'est souvent une des particularités qu'il y a au niveau des projets informatiques, parce que ça prend une certaine expertise, justement, de bien définir quelle est l'architecture. Ça prend une expertise au niveau de l'analyse des besoins et de définir quels sont les coûts de transformation par la suite.

Mme Setlakwe : Oui, parce qu'il n'y a rien de pire, surtout dans le domaine de la santé, puis ça a été vécu avec le SIL, là, qui concerne les laboratoires, puis ça va être le cas aussi avec le DSN. C'est bien beau de mettre... déployer un nouveau logiciel, une nouvelle plateforme, mais il faut que les professionnels de la santé et tout le personnel puissent naviguer autour de ça de façon efficace.

M. Bélanger : ...là, c'est Santé Québec qui en a... qui l'a pris en charge. On va travailler en collaboration avec Santé Québec pour s'assurer que les projets se déroulent de façon efficace.

Mme Setlakwe : Justement, vous avez parlé d'établissement des besoins, à quel point c'est important quand on démarre un tel chantier. Dans un article du 8 avril dernier, un article de Nicolas Lachance, on apprenait qu'une entreprise, Accenture, avait d'abord conseillé le gouvernement sur l'établissement de ses besoins et, par la suite, a raflé un contrat de 40 millions, en lien avec le DSN, pour des services professionnels d'accompagnement pour l'implantation. Il est mentionné que ce possible conflit d'intérêts, à l'image de SAAQclic, crée un malaise dans le réseau de la santé.

Est-ce que... Comment vous répondez à ces préoccupations et quelles mesures sont mises en place pour éviter de tels conflits d'intérêts à l'avenir?

• (15 h 30) •

M. Bélanger : J'aimerais ça que vous répétiez votre question parce que j'avais un échange. Je ne veux pas spéculer, là, de la question puis répondre incorrectement.

Mme Setlakwe : Vous avez sûrement suivi ça, là, Accenture, une entreprise qui...

M. Bélanger : O.K. Je n'avais pas compris, Accenture...

Mme Setlakwe : Accenture, oui...

M. Bélanger : O.K., je connais bien Accenture.

Mme Setlakwe : ...Accenture, qui est impliquée au niveau de l'établissement des besoins, directement ou une filiale, peu importe, mais... et qui, par la suite, est impliquée dans l'accompagnement pour l'implantation. Ça fait couler de l'encre. Il a été dit... Il a été mentionné que ça pouvait créer un possible conflit d'intérêts à l'image de SAAQclic, et ça crée un malaise, un certain malaise au niveau... dans le réseau de la santé. Comment vous répondez à ces préoccupations?

M. Bélanger : Bien, il y a une apparence. Je vous dirais, j'ai travaillé avec ces firmes-là, j'ai travaillé pour Andersen Consulting, qui est devenue Accenture. Donc, je connais quand même très bien les pratiques, que ce soit au niveau d'ERP, au niveau des solutions. Je vous dirais qu'on regarde une solution qui est plus souveraine, qui est plus locale pour être capable de travailler avec des solutions qui pourraient être peut-être plus élaborées ici, au Québec, au lieu d'être à risque avec des entreprises américaines. Je ne dis pas qu'on... Je ne dis pas que les entreprises américaines fournissent de mauvaises solutions, mais, dans ce cas de... dans le cas de ce dossier-là en particulier, Accenture n'a pas participé à l'appel d'offres. Mais c'est... Je ne dis pas que c'est une tradition, mais d'être capable de participer au diagnostic et à l'analyse et, par la suite, être intégrateur d'une solution. C'est souvent des cas de situation de potentiel conflit d'intérêts, si on intègre une solution en particulier, puis, comme consultant, on a participé à l'analyse des besoins et on recommande la solution où on est l'intégrateur.

Mme Setlakwe : Là, justement, vous mettez le doigt dessus, là, puis là on parle d'un chantier majeur, puis vous dites même que vous regardez pour des solutions plus souveraines. Mais là, ici, on est lié pour ce qui est du DSN, du Dossier santé numérique, un projet estimé à 1,5 milliard, sur une quinzaine d'années, qui pourrait potentiellement, si vous l'approuvez, engendrer un dépassement de coûts. Et on a... Les contrats ont été octroyés, donc, l'établissement des besoins, firme américaine; le déploiement de la plateforme, du logiciel Epic, société américaine; l'accompagnement pour l'implantation, société américaine. On vient de vous entendre, dans la dernière minute, dire : Ah! il faudrait travailler sur des solutions plus souveraines. Là, comment vous rassurez la population qu'on a les bons joueurs sur ce dossier-là?

M. Bélanger : Bien, il y a des dossiers qui sont en cours, des dossiers qui sont en cours, que j'évalue. Dans le cas d'Epic en particulier, ma préoccupation est au niveau des données, où les données vont être hébergées. Donc, je veux m'assurer que les données, au niveau de la santé, sont protégées, mais ça va au niveau du projet en général. Il y a quand même un millier de projets. Il y en a 200 quelques qui sont en exécution. Est-ce qu'il y a des projets qui requièrent une analyse plus précise et des correctifs? La réponse, c'est oui. Il y en a combien? Je ne peux pas vous dire aujourd'hui, mais il y en a plus qu'un.

Mme Setlakwe : Pour celui-ci, la perception de manque d'indépendance, quel est votre niveau d'inquiétude par rapport à ce potentiel manque d'indépendance?

M. Bélanger : Je peux... Je ne peux pas nécessairement commenter au niveau du manque d'indépendance. J'ai travaillé, pendant des années, à implanter des... que ce soient des solutions ERP ou des solutions au niveau de la chaîne... des chaînes d'approvisionnement, des différents logiciels. On était l'intégrateur et on en faisait l'analyse. Puis il y avait des succès, les projets se passaient très bien. Mais il y a des cas d'horreur où il y a eu des... certains dépassements de coûts, mais je ne suis pas en mesure aujourd'hui de juger s'il y a un conflit d'intérêts. Il y a peut-être apparence, mais quels sont les risques, je n'ai pas assez d'information pour le moment, et ma préoccupation est que les projets soient réalisés dans le budget et qu'on ne transforme pas des pratiques numériquement... des mauvaises pratiques. Donc, on s'assure que les pratiques et que les façons de faire soient transformées aussi, pas uniquement transformer des pratiques inefficaces.

Mme Setlakwe : C'est ça, O.K., au niveau de l'indépendance, on vous a bien entendu. Au niveau de protection des données, dépendance, encore une fois, des entreprises américaines, dans le contexte politique actuel, si c'était vous qui étiez... qui avait été ministre de la Cybersécurité et du Numérique à l'époque du... Non, c'est-à-dire que, si, aujourd'hui, on recommençait à zéro, page blanche, est-ce que vous auriez fait les choses... tenté de faire les choses différemment pour que les contrats soient octroyés à des firmes locales?

M. Bélanger : Vous savez, la situation géopolitique a évolué très rapidement. Bon, je suis en poste depuis 65 jours. Il y en a un autre qui est en poste depuis 100 quelques jours et il y a eu des... une situation qui fait qu'à peu près tous les États et les pays à travers le monde sont après réévaluer ou mettre en place une stratégie numérique plus souveraine. Le contrat a été signé avant que le président des États-Unis ait été en place. Donc, il y a un processus, il y a une course, mais on va faire les choses dans les règles de l'art, puis, s'il y a des projets qui doivent être modifiés pour s'assurer qu'en particulier les données sont sécurisées, bien, on va le faire.

Mme Setlakwe : Donc, on a Accenture, on a Epic. Accenture détient une firme spécialisée dans la mise en oeuvre et l'intégration de systèmes, les mises à jour, l'optimisation des solutions d'Epic. Ça, vous le savez qu'ils sont...

M. Bélanger : ...je connais très bien Accenture. Vous avez CGI, au Québec, qui est une des plus grosses boîtes aussi au monde. Vous avez l'entreprise Tata qui est aussi une des grosses boîtes. Donc, Accenture, j'ai travaillé avec eux. J'ai travaillé pour eux dans les années... avec Andersen, dans les années 90. C'était une petite entreprise. Aujourd'hui, je ne sais pas, il y a combien de milliers ou combien de milliards de chiffres d'affaires... mais qu'il y a une très bonne croissance à cause, entre autres, de la solution SAP, et SAP est aussi une entreprise qui fournit, justement, la solution ERP, qui a eu une croissance phénoménale. Donc, ce n'est pas toujours des échecs. Il y a eu certains succès, mais il y a eu certains dépassements de coûts significatifs dans plusieurs situations.

Mme Setlakwe : La plateforme Votre Santé, qui est une des principales composantes du DSN, la réalisation de cette plateforme-là a été confiée à Accenture, c'est bien ça, alors que la...

M. Bélanger : Non.

Mme Setlakwe : Comment ça fonctionne? Qui s'occupe de ça par rapport à Epic? Est-ce que ce n'est pas une portion qui devait être assumée par Epic?

M. Bélanger : Je vais laisser ma collègue répondre.

Mme Martel (Mylène) : Alors, oui, bien, en fait, ce projet-là, qui est Votre Santé, est réalisé à même les grands projets du DSN, hein? Le DSN, c'est un ensemble de trois projets. Il y a la vitrine qu'on parle... ce pour quoi on parle depuis quelques minutes, vitrine qui est pour deux CIUSSS. Il y a Votre Santé, qui est aussi un autre projet, et il y a le visualisateur qui est un autre projet qu'on parle un petit peu moins.

Donc, Votre Santé, comme c'est un progiciel Epic. Il y a plusieurs fonctionnalités qui sont prévues dans la solution, qui permettront de répondre en grande partie aux besoins et aux fonctionnalités qui seront requises dans le cadre de Votre Santé. Donc, c'est avec le progiciel Epic, et il y a probablement un assemblage de logiciels, également, qui pourront bonifier, je dirais, la solution comme telle. Là, les autres logiciels comme tels, qui peuvent être combinés à Epic, il faudra poser la question à Santé Québec. Je ne pourrais vous dire précisément.

Mme Setlakwe : O.K. Donc, c'est un progiciel Epic, et est-ce qu'Accenture joue un rôle à ce niveau-là?

Mme Martel (Mylène) : Accenture joue un rôle, à ma connaissance, puis il faudra vérifier avec Santé Québec... mais joue un rôle de conseil auprès des autorités de Santé Québec dans le cadre du projet du DSN.

Mme Setlakwe : Bien, c'est parce que ça va être important de démêler tout ça, parce qu'encore une fois, en ayant à l'esprit les préoccupations de la Vérificatrice générale, justement, il y avait des firmes externes, des progiciels, plus

d'une firme, et on a abouti à un projet qui a eu des dépassements de coûts de centaines de millions. On ne veut pas que ça se reproduise à nouveau. Est-ce que c'est encore un exemple de fractionnement de projets en plus petits lots de contrats?

Mme Martel (Mylène) : Bien, en fait, tout à l'heure, ça a été mentionné qu'en apparence... certains ont mentionné qu'il y avait des projets qui étaient fractionnés. Je tiens à apporter certaines précisions au regard de cette affirmation-là, en fait, parce que, quand un projet est approuvé par les autorités compétentes, parfois c'est le président d'organisme, selon les seuils, parfois c'est le Conseil du trésor ou parfois c'est le Conseil des ministres, dépendamment des seuils des différents projets, c'est en vertu d'une portée qui est approuvée dans son dossier d'affaires. Donc, il ne peut pas y avoir de fractionnement de projet suivant l'approbation d'un dossier d'affaires. Donc, ce qui est inscrit actuellement au SIGRI et ce qui est inscrit au tableau de bord, c'est en vertu des dossiers d'affaires qui sont approuvés.

• (15 h 40) •

Mme Setlakwe : Donc, pour le DSN et ses différents volets, les trois dont on a mentionné, il ne peut pas être fractionné?

Mme Martel (Mylène) : C'est-à-dire que les projets qui sont approuvés dans le cadre du DSN actuellement, puis celui qui est au tableau de bord, à 268 millions, avec un 42 millions qui s'est ajouté, celui-là, c'est un projet en soi, avec sa portée, qui est de déployer le DSN dans deux CIUSSS. Il y aura un autre projet, un autre dossier d'affaires qui fera l'objet d'une approbation pour le déploiement du DSN à l'intérieur des autres CIUSSS, pour le déploiement provincial.

Mme Setlakwe : Merci. Le DSN va contenir, évidemment, des informations sensibles sur la santé des citoyens. Quelles garanties est-ce que vous pouvez offrir, M. le ministre, à la population par rapport à la protection, justement, de ces données sensibles?

M. Bélanger : C'est un dossier qui est prioritaire, pour moi, que les données qui sont prévues d'être sous le contrôle d'Epic soient justement entreposées de façon sécuritaire ici et non ailleurs. Donc, c'est un élément qui me préoccupe à l'heure actuelle, mais peut-être qu'il était moins préoccupant, il y a de ça six mois. Il y a six mois, on ne se poserait pas les mêmes questions. On ne se poserait pas les mêmes questions au niveau de la bureautique avec Microsoft.

Mme Setlakwe : Bien, oui, ça, là-dessus, on en a parlé ensemble déjà dans une autre commission. La situation a changé, elle a évolué rapidement, mais oui, il y a six mois, c'était quand même pertinent de se poser la question sur l'hébergement des données. Ces lois à portée extraterritoriale étaient en place quand même, mais je comprends que vous êtes en réflexion.

J'aurais une dernière question. Est-ce que... à la lumière des défis qui ont été rencontrés dans le projet SAAQclic, quelles leçons avez-vous tirées pour éviter qu'il y ait des erreurs similaires dans le cadre du DSN, notamment en ce qui concerne la planification, la gestion des risques et la communication avec le public? Quelles leçons avez-vous tirées sur ces éléments-là?

M. Bélanger : Les leçons qu'on a tirées, c'est que le MCN n'a pas les outils de gouvernance et de gestion adéquats pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'autre SAAQclic. Donc, on va... on veut s'assurer d'avoir ces outils-là en place et qu'il n'y ait pas de dérogation qui se fasse au niveau...

Le Président (M. Simard) : Merci, M. le ministre. Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole au député de Maurice-Richard, qui dispose de 16 min 37 s.

M. Bouazzi : Merci beaucoup, M. le Président. On va continuer sur les questions d'infonuagique, M. le ministre. D'abord, on va revenir un peu à la genèse, et je comprends que les choses ont évolué. Donc, en 2019, votre prédécesseur ministre du Numérique, Cybersécurité avait annoncé que, d'ici trois ans, il ferait des économies de 100 millions annuelles en remplacement des informations... en plaçant les informations des différents ministères dans les différents nuages. J'imagine, six ans plus tard, qu'on est tous d'accord pour... qu'il n'y a pas eu ni 100 millions, ni 10 millions, ni même 1 \$ de revenus associés à ces stratégies.

M. Bélanger : Je vais laisser Sylvain répondre... l'information.

M. Goulet (Sylvain) : Pour qu'il y ait les économies, il faut que la consolidation soit terminée. Donc, l'année dernière, on a publié la révision de l'analyse financière avec le programme. On voyait qu'il y avait encore des bénéfices. On a refait l'exercice dans les dernières semaines. Il y a une baisse des bénéfices, mais il y a encore des bénéfices qui vont être présents au terme du programme. Il passe à 614 millions. C'est une baisse à 7,4 %, mais il va y avoir encore des bénéfices. On a tenu compte de différents facteurs, dont l'augmentation des coûts en infonuagique, mais aussi l'augmentation des coûts d'entretien des infrastructures sur site.

M. Bouazzi : Là, je veux juste être sûr de comprendre. Donc, quand on promettait 100 millions annuels, je comprends qu'on est très en retard parce qu'à l'époque le ministre avait dit dans trois ans. On est six ans plus tard. Là, vos économies annuelles que vous évaluez sont de combien?

M. Goulet (Sylvain) : Bien, les économies vont se produire au terme du programme, quand le maintien des infrastructures en parallèle va être terminé. Si vous me posez la question en lien avec le 100 millions...

M. Bouazzi : Je comprends, mais, une fois que vous avez fini, un jour... ça fait déjà six ans, une fois que vous aurez fini, c'est de combien, les économies annuelles?

M. Goulet (Sylvain) : Bien, ça va dépendre de chacun des écosystèmes qui vont avoir été consolidés. Jusqu'à présent, les ministères qui sont consolidés, il y en a plus de la moitié qui présentent déjà des économies. Ils viennent de commencer à optimiser leur consommation en infonuagique. Donc, ils viennent d'implanter des pratiques comme le FinOps.

M. Bouazzi : Donc, pour ceux-là qui ont déjà des économies, vous évaluez à combien ces économies qui sont déjà le résultat de la stratégie?

M. Goulet (Sylvain) : Bien, je pourrais vous faire la sommation. On pourrait...

M. Bouazzi : Bien, un ordre de grandeur. Là, on parlait de 100 millions par an. Là, sur ceux qui ont été faits, je pense qu'on était à un peu plus de 50 % de migration qui avait été faite.

M. Goulet (Sylvain) : Je peux vous donner l'avancement global du programme, si vous voulez.

M. Bouazzi : Si vous... rapidement, si vous êtes capable de me donner, oui, un pourcentage global...

M. Goulet (Sylvain) : Bien, le pourcentage global d'avancement du programme au 31 mars, c'est 68 %.

M. Bouazzi : O.K. Donc, évidemment, je ne vais pas vous dire 68 % de 100 millions, ça fait 68 millions, mais imaginons que, sur le 68 % qui est fait, il y a un certain nombre qui est déjà fait. Vous évaluez à combien les économies pour ceux qui sont finis?

M. Goulet (Sylvain) : En fait, comme je le disais tantôt, le modèle prévoit des déficits pendant la consolidation parce que les écosystèmes doivent avoir été consolidés. Donc, la perte qui est évaluée pour l'exercice financier, c'est 11,5 millions, mais cette courbe-là va passer au-dessus de zéro. Puis, si vous me demandez quand est-ce que réapparaît le 100 millions, bien, on le voit, là, qui réapparaît dans l'analyse qu'on vient d'actualiser cinq ans plus tard que prévu, donc, en 2034-2035.

M. Bouazzi : En 1934-1934?

M. Goulet (Sylvain) : En 2034-2035.

M. Bouazzi : Ah! pardon, 2034-2035. Ça aurait été bien, hein, 1900? Donc, juste pour que les gens qui nous écoutent comprennent, en 2019, on a dit : Dans trois ans, il y a 100 millions de retour, et là la courbe, elle va taper le 100 millions en 2034-2035. C'est correct, là, je veux dire, au moins, on a mis à jour... On s'est juste trompés d'un facteur de plusieurs milliers de pour cent, là, on s'entend, en tout cas, l'ancien ministre du Numérique. Maintenant que la stratégie change parce qu'on se rend compte que ce n'est quand même pas une bonne idée de mettre les données privées des Québécoises et Québécois chez Amazon et Microsoft, est-ce que, vraiment, les courbes qui avaient été prévues, de migration... j'imagine qu'il y en a qui vont être stoppées pour être ramenées au niveau du cloud souverain dont vous parlez, M. le ministre.

M. Bélanger : Il y a une analyse de coûts qui doit être faite au niveau du rapatriement des données sensibles dans le cloud souverain, mais j'évalue aussi des solutions où il y a des clouds qui pourraient n'être pas uniquement au Québec, mais des clouds avec... au Canada, par exemple. Il y a des partenaires européens qui sont sur des mêmes stratégies au niveau de certaines données, mais les données très sensibles vont toujours être hébergées au Québec.

M. Bouazzi : Et les données de... parce que, je vous entends, très sensibles... Je comprends que les rétines ou des choses comme ça sont... Les photos des rétines des Québécois, c'est très sensible, mais là je ne vous entends pas dire : Bien, le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance, les photos, tout ça, c'est très sensible. Est-ce qu'on peut être d'accord que toutes les données personnelles des Québécoises et Québécois, c'est très sensible et qu'à terme ça ne devrait pas se retrouver chez Amazon?

M. Bélanger : Définitivement, les données des Québécois sont très sensibles.

M. Bouazzi : O.K., très bien. Donc, je comprends que vous allez revenir avec une mise à jour de la fameuse courbe qui s'arrête en 2034. Pour la SAAQ, vous venez de dire, après recherche, qu'en fin de compte les données personnelles ne sont pas hébergées chez Microsoft. Est-ce que ça veut dire qu'elles sont hébergées chez Amazon ou chez des infrastructures...

M. Bélanger : ...

M. Bouazzi : À la SAAQ.

M. Bélanger : Les données sont hébergées à la SAAQ.

M. Bouazzi : Très bien. Bon, là, si on revient à la question de Microsoft, moi, je serais curieux d'avoir plus de détails. Est-ce que c'est une mise à jour des patchs qui ont été faites sur les serveurs ou alors c'est vraiment l'infrastructure d'Azure qui s'est mise à jour toute seule par son... du côté de l'infrastructure?

M. Bélanger : Je vous dirais que... Bon, je faisais le suivi à chaque heure, que ce soit le jour ou que ce soit la nuit aussi. J'ai eu la séquence. Je ne l'ai pas en main. Je ne sais pas qui pourrait répondre à la séquence ou je pourrais vous revenir...

M. Bouazzi : À ce stade, ma question est simple. Est-ce qu'on a appliqué des patchs que Microsoft nous a envoyés ou alors c'est Microsoft lui-même qui a mis à jour son «stack», là, dont vous parliez, de Microsoft Azure?

M. Bélanger : Ma compréhension, il y avait une problématique déjà, et c'est pour corriger une problématique qu'il y a eu une action faite par Microsoft sur, je dirais, un appareil ou un serveur en particulier, et il y a eu un effet d'entraînement sur tous les autres. Donc, tout le système est tombé... tout le système est tombé en panne.

Moi, ce qui me préoccupe, ce n'est pas savoir si un a contaminé 12, tout ça. Ce qui me préoccupe pour le moment, c'est qu'il n'y avait pas nécessairement de plan de contingence. Il n'y a pas de plan de contingence. On aurait pu se retrouver avec une panne d'une semaine, deux semaines avant de remonter... Microsoft a quand même l'expertise suffisante pour être capable de rétablir, mais donc j'exige un plan de contingence pour les futures situations où il y a des...
• (15 h 50) •

M. Bouazzi : Je veux que ce soit clair. Donc, c'est les gens de Microsoft qui ont décidé de mettre à jour quelque chose et non pas les gens de la SAAQ ou de votre ministère, je ne sais pas, qui, eux, ont décidé de mettre à jour des choses que Microsoft leur a envoyés. C'est qui qui a appuyé sur le bouton, là? Je serais curieux d'entendre peut-être un de vos spécialistes, M. le ministre.

M. Bélanger : Vous serez curieux d'entendre qui?

M. Bouazzi : Un de vos spécialistes infonuagique, monsieur, peut-être, je sens... je le vois, là, prêt à me répondre.

Le Président (M. Simard) : M. Goulet.

M. Goulet (Sylvain) : Sans connaître le fin détail, là, de ce qui s'est produit chez nos collègues, en ce qui a trait à la solution qui est similaire à... utilisée dans le nuage gouvernemental, c'est nous qui faisons les opérations d'entretien. Donc, c'est nous qui sommes maîtres du déploiement des correctifs. Donc, c'est un nuage privé, donc, installé sur site.

M. Bouazzi : C'est clair. C'est clair. Donc, pour que les gens... nous écoutent comprennent, ce n'est pas Microsoft qui met à jour, c'est bien les gens de la SAAQ qui ont mis à jour. Est-ce que, normalement, vous ne mettez pas à jour des environnements de développement ou de préprod avant de se rendre compte en production que tout pète, monsieur... excusez-moi, on a le droit... tout explose, tout tombe en panne, M. le ministre?

M. Bélanger : C'est certain que, si vous voulez revenir sur...

M. Bouazzi : ...j'entends, ce n'est pas tant que ça tout Microsoft. Moi, ce que j'entends, c'est : Nous avons eu à mettre à jour des choses sur les serveurs, ce qui est tout à fait banal, ça peut être des pages de sécurité, ça peut être toutes sortes de choses, et que, normalement, bien, il y a des environnements, avant d'en arriver en production, qui font en sorte qu'on se rend compte que ça ne va pas marcher. Donc, est-ce que je comprends que ça avait marché en préprod et en test ou ça n'a pas été roulé dans d'autres environnements avant de le rouler en production?

M. Bélanger : Bien, j'ai demandé un plan de contingence pour une situation semblable. Dans un plan de contingence, on doit arriver avec les façons de faire, justement, des tests. Lorsqu'on fait des tests, il ne faut pas faire des tests en live qui peuvent apporter un risque au niveau, justement, du service à la clientèle. Donc, c'est tout ce processus-là. Je vais vouloir avoir un plan d'action, un plan de contingence pour s'assurer que, lorsqu'on fait des modifications, il n'y a pas de rupture de services.

M. Bouazzi : C'est clair. Et donc je veux juste que ce soit clair. Ça fait déjà 48 heures qu'on me dit : C'est Microsoft qui a fait quelque chose. La réponse, ce n'est pas Microsoft qui a fait quelque chose, c'est nous qui avons fait quelque chose que Microsoft nous a demandé de faire, peut-être, ou, en tout cas, des mises à jour qui ont été faites parce que... Il y en a tout le temps, des mises à jour sur des serveurs, là. Et, à la suite de ce changement-là que Microsoft

n'a pas fait, que c'est des gens à la SAAQ qui s'occupent de la technologie, qui a fait que tout ceci est tombé en panne. On est juste d'accord?

M. Bélanger : Mais il faut être prudent ici, là. Je ne veux pas... C'est quand même Microsoft qui est le maître d'oeuvre, qui a guidé la SAAQ pour justement faire des modifications.

M. Bouazzi : On a un échange où Microsoft demande...

M. Bélanger : Et c'est chez Azure, et Microsoft demande à la SAAQ de faire telle modification, puis il y a une problématique. La responsabilité est à qui?

M. Bouazzi : Bien, il y a des...

M. Bélanger : Je pense qu'on ne devrait pas se faire l'arbitre ici ou le... de définir à qui est la faute. J'ai...

M. Bouazzi : ...les bonnes pratiques. Évidemment, je suis sûr qu'il y a plein de gens, là, autour de la table qui sont professionnels, savent comme moi que les bonnes pratiques... On a des mises à jour à faire sur des «frameworks», sur des «stacks» ou des serveurs, je ne sais pas, je ne connais pas le détail... se font dans des environnements où on vérifie que les choses ne tombent pas tout en panne avant de les faire en production et de se retrouver avec une police qui n'est même pas capable de vérifier les permis de conduire des gens qu'ils arrêtent dans la rue, M. le ministre.

Je vais peut-être avancer... Je comprends qu'il y a des postes qui ne sont pas remplis dans votre ministère. C'est bien ça? On parle de quel pourcentage à peu près? La dernière fois, l'année dernière, on parlait de, suivant les postes, entre 6 % et 12 % des postes qui sont à pourvoir. Est-ce qu'on sait encore les ordres de grandeur qu'on a?

M. Bélanger : Je vais laisser Alexandre pour vous répondre de façon plus précise, le sous-ministre.

Le Président (M. Simard) : Alors, M. Goulet? Non? Ah! monsieur... Très bien. Auriez-vous d'abord l'amabilité de vous présenter, s'il vous plaît?

M. Mailhot (Alexandre) : Bonjour. Alexandre Mailhot, sous-ministre adjoint aux services à l'organisation et aux clientèles.

Donc, présentement, en date du 31 mars 2025, nous avons 15 postes à pourvoir.

M. Bouazzi : ...

M. Mailhot (Alexandre) : Dans le ministère au complet.

M. Bouazzi : Ça, ça veut dire que les postes qui étaient à pourvoir avant, ils ont juste été annulés ou ils ont tous été comblés?

M. Mailhot (Alexandre) : Ils ont été comblés au courant de l'année, dans le respect de la cible d'heures rémunérées autorisées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Donc, le Secrétariat du Conseil du trésor nous a alloué 3 750 000 heures rémunérées. Alors, on finit à l'équilibre à la fin de l'année.

M. Bouazzi : Et est-ce que cette limite-là a baissé par rapport à l'année précédente?

M. Mailhot (Alexandre) : Par rapport à l'année précédente, la cible était rehaussée de l'équivalent de 21 postes à temps complet.

M. Bouazzi : Donc, il y en a 21 de plus cette année?

M. Mailhot (Alexandre) : Non.

M. Bouazzi : Il y en a 21 de moins cette année?

M. Mailhot (Alexandre) : Cette année, on a précisément 75 employés de moins que l'année dernière à pareille date, ce qui nous fait...

M. Bouazzi : O.K. C'est clair.

M. Mailhot (Alexandre) : C'est clair?

M. Bouazzi : C'est clair. J'imagine qu'il y a plein de consultants dans votre ministère. Est-ce que vous savez combien il y en a qui sont là depuis plus de deux ans?

M. Mailhot (Alexandre) : Pour la durée, oui, il y en a certains qui sont là depuis plus de deux ans. Pour ce qui est du nombre de consultants dans le ministère, ils sont, en date du 31 mars 2025, de 1 070.

M. Bouazzi : On est d'accord qu'il y en a qui sont là depuis trois... plus de trois ans aussi. Il doit y en avoir qui sont là depuis plus de quatre ans. Et puis probablement que je peux aller comme ça... C'est quoi, le max que vous avez? Est-ce que vous avez une idée? Quelqu'un qui est là, qui fait partie des meubles, là, on en connaît tous, là.

Le Président (M. Simard) : ...qui vous parlez, c'est pour ça...

M. Bouazzi : Ah! excusez-moi.

Le Président (M. Simard) : Vous parlez au ministre ou vous parlez au sous-ministre?

M. Bouazzi : Non, au sous-ministre.

Le Président (M. Simard) : Au sous-ministre? Parce que c'est plus facile en s'adressant à la présidence. Je peux suivre plus facilement. Alors, allez-y, M. le sous-ministre.

M. Bouazzi : Je m'excuse, M. le Président.

M. Mailhot (Alexandre) : Ça marche. Je vais devoir faire la vérification, mais ce que l'on a présentement comme durée maximale, c'est trois ans, au moment où on se parle.

M. Bouazzi : Bien, il doit y avoir des dérogations. Je ne peux pas croire qu'il n'y en a pas qui sont là depuis plus de trois ans.

M. Mailhot (Alexandre) : Je vais faire la vérification. Il y a aussi la question de forfait, O.K.? Donc, à partir du moment où on est à forfait sur des contrats qui s'étalent sur plusieurs années, il se peut qu'il y ait davantage que trois ans.

M. Bouazzi : Bien, vous savez comme moi, M. le sous-ministre, qu'il doit y en avoir beaucoup qui sont là depuis plus de trois ans. En moyenne, pour un même poste, un consultant coûte combien plus cher qu'un fonctionnaire, à l'heure?

M. Mailhot (Alexandre) : Le taux horaire pour un consultant va se situer aux alentours de 125 \$ de l'heure.

M. Bouazzi : Donc, 125 \$ de l'heure, disons, je vais faire un chiffre rond, à 40 heures-semaine, pour les gens qui nous écoutent, c'est 250 000 \$ par an, donc, beaucoup, beaucoup, beaucoup plus cher que des fonctionnaires qui font la même job. Est-ce que vous avez...

M. Mailhot (Alexandre) : Effectivement, le taux horaire moyen utilisé pour une ressource interne au ministère est de 105 000 \$ par année.

M. Bouazzi : Donc, moins de la moitié. Est-ce que, et, peut-être, M. le ministre, là... est-ce que c'est une bonne idée de ne pas faire en sorte que les informaticiens... Et là moi, je vais presser... prêcher pour votre paroisse, pour que vous receviez plus d'argent. Les salaires de vos fonctionnaires par rapport au marché, est-ce que vous avez évalué... sont-ils compétitifs?

M. Bélanger : Je crois que c'est compétitif. Par contre, l'analyse qui me préoccupe le plus, c'est de savoir il y a combien de ressources au niveau de technologies de l'information à travers les organismes et les ministères. On a... Il y en a...

M. Bouazzi : Il me reste très peu de secondes. Je m'excuse, M. le ministre. Je comprends, quand même, qu'il y a des consultants qui sont là depuis beaucoup d'années, qu'en moyenne, à l'heure, ils vous coûtent le double à votre ministère, et que ça serait peut-être une bonne idée d'ouvrir plus de postes, avoir plus d'expertise plutôt que faire appel à de l'expertise externe qui coûte quand même vraiment plus cher, parce que, même dans un raisonnement... Oublions... Nous, on aime beaucoup l'État. On pense que les fonctionnaires, ils n'ont pas juste à aimer la fonction publique pour y travailler. On pense qu'ils devraient y être bien payés, mais, en plus de ça, ça coûte tellement cher d'avoir des consultants qui sont là depuis toujours, qui ont une expertise dont on ne peut plus se passer. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Bélanger : Tout dépend de la pertinence. Parfois, on a besoin d'une ressource sur une période de temps en particulier pour un projet en particulier. Ça peut être trois mois, ça peut être six mois, ça peut être un an.

Le Président (M. Simard) : En 10 secondes.

M. Bélanger : Prendre une ressource de façon permanente pour un projet qui est temporaire, je pense que ce n'est pas judicieux. Donc, il y a une certaine balance, peut-être un tiers de ressources externes puis deux tiers de ressources internes.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Alors, merci beaucoup à vous deux. Je cède à nouveau la parole à la députée de Mont-Royal—Outremont pour son dernier bloc d'intervention.

Mme Setlakwe : Merci, M. le Président. Juste pour boucler la boucle sur l'échange relativement à l'utilisation, là, d'Azure Stack pour ce qui est du nuage gouvernemental québécois, est-ce que l'équipe du MCN utilise la console infonuage de Microsoft pour gérer l'environnement Azure Stack au nuage gouvernemental?

M. Bélanger : Je vais laisser... Bon, il est prêt. Vas-y.

Le Président (M. Simard) : Alors, M. Goulet.

• (16 heures) •

M. Goulet (Sylvain) : Oui. Il pourrait subsister des liens pour certaines fonctionnalités de... en lien avec le nuage... oui, de la fonctionnalité en infonuagique d'Azure. Il pourrait.

Mme Setlakwe : Donc là, on a compris que les mises à jour sont faites indépendamment de Microsoft ou c'est Microsoft qui les...

M. Goulet (Sylvain) : Elles sont faites par notre équipe d'entretien et d'évolution.

Mme Setlakwe : Et vous dites que...

M. Goulet (Sylvain) : En fait, nuance importante, dans... Notre infrastructure, elle est indépendante du nuage public. Donc, elle est sous contrôle du MCN dans une infrastructure protégée. Donc, les correctifs, les déploiements sont faits par les équipes à l'intérieur de cet écosystème-là.

Mme Setlakwe : Puis la console infonuagique, vous dites que, oui, elle peut être utilisée, celle de Microsoft?

M. Goulet (Sylvain) : Notre propre console de gestion, c'est une installation sur site, dans nos infrastructures, sur nos serveurs physiques, dans nos CTI, et c'est vrai pour les deux technologies qui sont dans le nuage, et là je parle bien du NGQ, le nuage gouvernemental. O.K.?

Mme Setlakwe : Merci. Oui, oui, on comprend ça, oui. Est-ce que... Parlons de Teams. Teams, c'est ce qu'on utilise, et il semblerait qu'on va l'utiliser de plus en plus dans nos bureaux de circonscription aussi. Est-ce que c'est... À votre sens, M. le ministre c'est sécuritaire d'utiliser Teams? C'est sécuritaire pour les ministères et organismes?

M. Bélanger : La discussion est... Là-dessus, je vous dirais que, pour l'instant, c'est sécuritaire, mais on se pose quand même la question puis on discute avec nos collègues en France, qui, eux, se posent la question aussi. Mais je vous dirais que changer de Teams vers une solution qui serait plus souveraine, il y a toute une analyse de coûts à faire, puis Teams, c'est un exemple, mais tout ce qui est... ce sont les solutions Microsoft, de décider de faire un changement à ce niveau-là, ça représente des coûts énormes, des coûts de transition, des coûts de formation qui sont significatifs.

Donc, la priorité, pour l'instant, est vraiment de toucher au niveau des données, des données qui sont utilisées, des données sensibles. Par contre, on sait très bien... puis on a entendu le cas de... que ce soient les... même au niveau de Signal, même au niveau de d'autres applications, que ce soit WhatsApp, les e-mails, les visioconférences, il y a des enjeux de sécurité qui doivent être définitivement considérés comme un certain facteur de risque.

Mme Setlakwe : Mais quand on cherche à ce que... Quand on demande aux ministères et organismes de migrer vers la solution de téléphonie Microsoft, tu sais, quel est l'objectif? C'est d'avoir une uniformité?

M. Bélanger : Bien, c'est d'avoir une uniformité. C'est un outil de travail qui est utilisé par je ne sais pas quel pourcentage de la population, mais c'est une certaine question d'efficacité, et de changer, du jour au lendemain, de... nos outils de bureautique, ça représente des coûts, des coûts significatifs. Ça fait que je vous dirais que les entreprises, les GAFAM, ont certainement une préoccupation de risque de perte de clientèle. Donc, il y a peut-être un jeu qui se passe, à ce moment-ci, avec... au niveau du gouvernement américain, où les GAFAM doivent réaliser qu'il y a peut-être une perte de revenus, une perte de profitabilité, et il y a peut-être des pressions politiques qui se font de façon à sécuriser leurs clients.

Donc, il y a un enjeu. Avant de changer du jour au lendemain, il faut quand même analyser... Là, on a des discussions avec Microsoft. Microsoft est très, très au courant des enjeux, et il y a une discussion. Ils ont le devoir de nous présenter comment les sécurités... comment les informations et les données sont sécurisées. On leur exige justement de nous démontrer, de faire la démonstration. Ce n'est pas à nous nécessairement de faire les analyses. C'est à eux de faire la démonstration. Donc, il y a un principe de précaution qu'on va appliquer.

Mme Setlakwe : Là, vous parlez de perte de revenus. Je ne pense pas que Microsoft est inquiet de perdre des revenus avec le gouvernement du Québec en ce moment.

M. Bélanger : Ah bien!

Mme Setlakwe : Vous semblez... Il y aurait de plus en plus de contrats qui sont octroyés à Microsoft, puis on cherche à migrer de plus en plus vers leur technologie.

M. Bélanger : Je pense que ça peut déranger quand même Microsoft. Mais, de toute façon, le Québec ne sera pas... ne serait pas le premier, là, j'en... En anglais, je dis : «I prefer to be an early follower», d'être... que d'être le premier à le faire. Ça fait qu'on regarde ce que... On discute avec nos collègues au fédéral, on discute avec la France, quelles sont justement leurs positions, de façon à avoir une stratégie numérique qui est un peu plus commune puis d'être capables de travailler avec des partenaires qui sont... où on a un niveau de confiance élevé.

Mme Setlakwe : Mais là, actuellement, ministères et organismes, nos bureaux de circonscription, l'Assemblée nationale, on utilise Teams. Est-ce qu'on pourrait faire l'objet d'une panne et être paralysés comme ça s'est vu cette semaine chez SAAQcllic?

M. Bélanger : Vous parlez au niveau de Teams, Microsoft, tout ça?

Mme Setlakwe : Oui, c'est nos outils de travail. On utilise ça tout le temps.

M. Bélanger : Tout à fait, mais il y en a, des fois, des... À chaque semaine, il y a des mises à niveau, il y a des... Le ministère fait un très bon travail, justement, au niveau de s'assurer d'avoir une... d'avoir toujours une solution qui est fonctionnelle. Est-ce qu'il y a un risque? On m'a déjà posé la question : Vous avez installé Starlink sur 1 % des citoyens au Québec, avez-vous peur que Starlink coupe le service Internet? La réponse, c'est oui, il y a un certain risque, mais ils ne le font pas, et on a fourni ce service-là. Il y a, je vous dirais, il y a un enjeu...

Mme Setlakwe : ...Microsoft puis d'une panne qui n'est toujours pas résolue. Puis là on utilise...

M. Bélanger : Mais là vous parlez de bureautique, vous parlez de...

Mme Setlakwe : On parle de Microsoft quand même.

M. Bélanger : Vous parlez de Microsoft, oui, exactement, mais Microsoft fournit des services à des millions et des millions, je dirais, des milliards à travers la planète. Le Québec n'ira pas, demain, enlever toutes les applications de Microsoft quand d'autres... si on est les seuls à le faire. Donc, il y a des discussions qui se font au niveau du Québec, mais au niveau de nos collègues des autres provinces, au niveau de l'Europe, et il y a des stratégies communes qui vont se développer en conséquence.

Mme Setlakwe : Oui, mais nous, actuellement, on utilise cette technologie, on l'utilise de plus en plus. Il y a deux questions qui se posent. Même dans nos bureaux de comté, les messages que nous laissent nos citoyens, nos échanges entre collègues, des échanges entre les ministres, des échanges entre les membres du Conseil exécutif, et donc, est-ce que... Il y a deux questions qui se posent. Est-ce que... Je comprends, là, l'hébergement des données, où ces données-là, ces messages-là, ce contenu-là transitent par les États-Unis. Ça, c'est une chose, puis on comprend que vous regardiez ça. Mais il y a toute la question aussi de : Est-ce qu'on est à risque d'être paralysés?

M. Bélanger : Il y a deux questions. La première question, c'est... avant de changer une solution, il faut voir si la solution est sécuritaire. Puis les données sont chiffrées, qu'elles soient en transit ou qu'elles soient au repos, ces données-là sont chiffrées. Si vous me posez la question : Quel est le potentiel de «downtime» de Microsoft versus une solution qui pourrait remplacer une solution québécoise ou une solution française qui pourrait remplacer Microsoft?, je ne serais pas en mesure de répondre que la solution potentielle de remplacement serait supérieure à celle de Microsoft en termes d'efficacité pour nos tâches.

Par contre, il y a quelque chose que je regarde, c'est qu'au niveau des licences Microsoft, la plupart des organismes signent des ententes, les ministères signent des ententes avec Microsoft. Il y a un potentiel, justement, de, je dirais, mutualisation, au niveau de ces accords-là, pour... de façon à réduire le coût au niveau des licences.

Mme Setlakwe : On dit, au bureau, que l'Assemblée nationale recommande à nos bureaux d'utiliser cette plateforme Teams pour, notamment, enregistrer les données de nos cas de comté depuis qu'ils ont aboli Partage Web, un genre de bottin d'information. Vous êtes d'accord avec ça? Vous êtes à l'aise avec ça?

M. Bélanger : Je ne suis pas en mesure de répondre. Je dirais, on l'a fait, mais est-ce que je suis à l'aise, je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui là-dessus.

Mme Setlakwe : Est-ce que... Donc, ça fait partie de votre analyse qui est en cours?

M. Bélanger : Oui, ça fait partie de l'analyse. La bureautique fait partie aussi de l'analyse, mais ma préoccupation première est au niveau des données. Je veux m'assurer que les données, qu'elles soient... si elles sont au niveau des GAFAM, que ces données-là soient encryptées, qu'elles soient non accessibles. Il y a tout l'aspect de la quantique qui se développe rapidement. Avant de décider de changer tous nos outils au niveau des applications, il y a peut-être des moyens qui peuvent être utilisés de façon à sécuriser les données qui transitent ou les données qui sont en repos ou stockées.

Mme Setlakwe : Merci. Le RGT, on est rendu à combien dépensé dans ce dossier-là?

M. Bélanger : Mon collègue attendait avec impatience de pouvoir participer à l'étude des crédits. Donc, je vais lui passer la parole. Dave, Dave Roussy.

• (16 h 10) •

Le Président (M. Simard) : M. le sous-ministre.

M. Roussy (Dave) : Oui. Bien, premièrement, le projet RGT, la mise en oeuvre s'est terminée le 31 mars. Donc, on avait quand même commencé la migration, mais le projet lui-même est terminé, donc il n'affiche plus sur le tableau de bord gouvernemental. Le chiffre exact, je pourrais vous revenir, on était à 40 quelques millions dépensés puis, dans le fond, actuellement, on est dans la phase de migration... 44,2 millions.

Mme Setlakwe : O.K. Initialement... Oui, je le vois. Moi, j'ai devant moi... Il n'est peut-être plus sur le tableau de bord, mais il l'était. Celui-là était dans le rouge, je pense... Ce que je vois, c'est que le coût autorisé était de 8,2 millions pour un coût estimé de 47 millions.

M. Roussy (Dave) : Oui, puis il y a une explication que je peux vous donner très rapidement. Dans le fond, premièrement, oui, le coût a été augmenté du projet, mais globalement, dans le projet qui avait été autorisé par... au Conseil du trésor, on est quand même dans les coûts. Ça a été vraiment de la manière que l'appel d'offres a été fait. Les coûts n'ont pas été répartis à travers les années de contrat, ils ont été répartis plus au début, ce qui n'avait pas été planifié par l'équipe. Et il y avait aussi des changements associés à la pandémie. Donc, c'est quand même un projet qui est depuis longtemps. Donc, au global, le projet est quand même en dessous des... de ce qui avait été autorisé.

Mme Setlakwe : Au total, il est en dessous de ce qui avait été autorisé?

M. Roussy (Dave) : L'autorisation du Conseil du trésor était de 405 millions, qui incluait l'ensemble des phases ainsi... donc, la préparation du dossier, le dossier de mise en oeuvre et une partie de la migration, ainsi que cinq années d'opération, pour un coût total autorisé à 405 millions. Et l'ensemble actuel, avec le contrat, était à 357 millions environ. Donc, oui, le projet, à cause des règles gouvernementales, ça a donné une impression d'augmentation, parce que les infrastructures ont été acquises en début de projet et facturées en début de projet et non à travers les années.

Mme Setlakwe : Et vous avez parlé quelques fois, là, de la migration. Est-ce qu'elle est exclue de la portée du projet ainsi que les coûts qui sont relatifs à la migration ou ça fait partie du 405 millions?

M. Roussy (Dave) : Ça fait partie... Les coûts, dans le fond, dans les règles de la LGGRI, tout ce qui est en mode projet est vraiment une partie. Pour la suite, la migration, dans le fond, c'est les coûts du MCN, plus ce qui a été, effectivement, prévu dans le contrat. Donc, c'est inclus dans le 405 millions, effectivement, dans le 405 millions autorisé.

Mme Setlakwe : Donc, le MCN n'a pas retiré la phase migration?

M. Roussy (Dave) : Non, ça a toujours été prévu de migrer du RITM vers le RGT, suite à la mise en oeuvre des infrastructures du Réseau gouvernemental de télécommunication, oui.

Mme Setlakwe : O.K. Donc, les coûts relatifs à la migration font partie du 405 millions.

M. Roussy (Dave) : Exact.

Mme Setlakwe : Merci. Ça, on en a parlé, Microsoft Entra. M. le ministre, ça vous dit quelque chose? C'est un genre de bottin avec les informations sur les élus, leurs accès. Est-ce que c'est hébergé ici ou aux États-Unis?

M. Bélanger : C'est une bonne question. On va attendre la réponse, mais c'est probablement hébergé aux États-Unis, oui.

Mme Setlakwe : Est-ce c'est un service qui... O.K., on va attendre. On va attendre. C'est vous qui avez hérité, donc, de... bien, du ministère et de ses... des projets qui ont été identifiés comme étant prioritaires à réaliser. Là, est-ce qu'on doit comprendre que les projets qui étaient désignés d'intérêt gouvernemental, il n'y en a plus, de ces nouvelles... il en existe encore, mais il n'y a pas de nouvelle désignation?

M. Bélanger : Effectivement. Et puis c'est hébergé aux États-Unis, j'ai eu la confirmation.

Mme Setlakwe : C'est hébergé aux États-Unis. Qu'est-ce que ça implique exactement?

M. Bélanger : Que ça soit hébergé aux États-Unis?

Mme Setlakwe : Non. Qu'est-ce que... Bien, qu'est-ce qui est... Exactement, qu'est-ce que ça implique? Qu'est-ce que... Quelles sont les informations, le contenu de tout ça, qui est hébergé aux États-Unis? C'est quoi exactement?

M. Bélanger : Pour moi, que ce soit hébergé aux États-Unis ou que ce soit hébergé ici, mais par une entreprise américaine, ça prête flanc au même risque au niveau de protection des informations. Tout dépend de la donnée, de l'information qui est entreposée et quel est le niveau de sensibilité.

Mme Setlakwe : Est-ce que ça permet de vérifier l'identité des utilisateurs et des ordinateurs lors de la connexion à un réseau?

M. Bélanger : Excusez...

Mme Setlakwe : Vous n'avez pas l'air de... Non, mais expliquez-nous qu'est-ce que ça implique, qu'est-ce que c'est, ce bottin.

M. Bélanger : Je vais passer à Yvan. Yvan.

Le Président (M. Simard) : Alors, je crois comprendre qu'un de vos fonctionnaires vient... se joint à nous à la table. Alors, monsieur...

Mme Setlakwe : C'est un service qui repose, ce qu'on comprend, sur l'infrastructure infonuagique de Microsoft, mais il faut en comprendre les implications. Il faut qu'on comprenne quelles sont ces données, ces informations-là.

Le Président (M. Simard) : ...

M. Fournier (Yvan) : Oui. Alors, initialement, je vais vous donner un petit exemple de comment ça fonctionne au quotidien dans le gouvernement du Québec. Lorsque vous allumez votre ordinateur et vous identifiez votre code d'utilisateur, mot de passe, vous pouvez aussi utiliser une TRID ou votre code d'utilisateur, mot de passe, ça passe directement sur les environnements locaux qu'on appelle Active Directory. Une TRID, ce que c'est, c'est une manière d'être capable d'identifier ton service infonuagique. Et le pourquoi c'est hébergé aux États-Unis, c'est... Je vous donne mon exemple, Yvan.Fournier@mcn.gouv.qc.ca, quand je vais dans l'infonuagique pour Teams, ça monte aux États-Unis dans leur environnement, parce que c'est attaché avec plusieurs services de protection, on appelle ça la protection de l'identité.

Donc, je vous donne un exemple. Si quelqu'un tente de voler l'identité d'Yvan Fournier ou s'identifie à différents éléments, tous les services de Microsoft qui surveillent mon identité sont basés aux États-Unis, donc, ça va venir valider si c'est bien moi, et ça retombe dans les CTI Microsoft au Canada pour, après ça, me donner les services locaux, comme, par exemple, Teams, il est complètement locaux, ici. C'est chez Microsoft, mais c'est dans les CTI de Microsoft au Québec et au Canada. Donc...

Le Président (M. Simard) : Très bien.

M. Fournier (Yvan) : Est-ce que c'est clair?

Mme Setlakwe : Merci. Oui, mais je vous remercie. Mais pourquoi... Ça me semble sensible. Pourquoi on ne garde pas ça chez nous, 100 %, disons, dans le NGQ?

M. Fournier (Yvan) : Ah! ce serait impossible. Ce serait impossible, parce que c'est attaché à des services, excusez l'anglicisme, ce qu'on appelle «embedded». Ce sont des services qui sont attachés ensemble chez Microsoft. Il y en a trois dans le monde, en Asie, en Europe et en Amérique, qui gèrent les TRID.

Alors, j'arrive du fédéral, on a travaillé, la semaine passée, avec les provinces, et on a demandé si c'était un enjeu, pour les autres provinces, qu'un TRID soit identifié aux États-Unis. Et, pour toutes les autres provinces, tout le monde a dit que ce n'était pas un enjeu, parce que c'est juste... ça traverse l'identifiant et ça ramène pour les services qui sont hébergés au Canada.

Le Président (M. Simard) : Merci. Mme la députée.

Mme Setlakwe : Merci. Quels sont, parmi les projets qui ont été identifiés comme étant les projets prioritaires, quels sont ceux sur lesquels vous vous penchez plus particulièrement? Est-ce que vous avez pris connaissance de l'ensemble de ces projets-là? Il y en a plusieurs, puis ils se déclinent. Il y a des programmes qui se déclinent en projet, il y en a 33. Est-ce que, de façon générale, vous êtes satisfaits de l'état d'avancement? Est-ce qu'il y en a certains qui connaissent des réussites, d'autres, des échecs? Quel est votre diagnostic initial après 65 jours en fonction?

Le Président (M. Simard) : 45 secondes.

M. Bélanger : Bien, sur les... Je vous dirais que les projets qui sont en rouge, sans avoir tranché le melon, c'est mes projets prioritaires numéro un. Par la suite, ceux où je pousse l'analyse un peu plus loin, puis ils devraient être rouges, mais, à ce moment-là, ils deviennent prioritaires aussi. Donc, il y a 209 projets qui sont en exécution. Le focus, c'est sur ces projets-là. Il y a peut-être trois, quatre projets, en particulier, qui ont une priorité, une priorité très élevée où il y a des actions qui sont en cours.

Mme Setlakwe : Est-ce qu'on peut savoir c'est lesquels?

M. Bélanger : Pour le moment, non, parce que j'attends d'avoir les conclusions de certaines des analyses.

Le Président (M. Simard) : Très bien.

M. Bélanger : Je pourrai... Ça deviendra public, le cas échéant.

Le Président (M. Simard) : Merci. Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole à la députée de Fabre.

Mme Abou-Khalil : Merci, M. le Président. Moi, je ne prendrai pas le restant des neuf minutes ou huit minutes. Moi, je veux juste vous dire que, pour moi, tu sais, pour moi, c'est important d'être assise ici, parce que l'étude des crédits, c'est un pilier de la démocratie financière. Elle permet de s'assurer que chaque dollar public qui est utilisé est utilisé d'une manière judicieuse dans l'intérêt, évidemment, de la collectivité. Alors, pour cela, je remercie tout le monde d'être là pour faire cette étude-là et j'aimerais passer la parole au ministre pour la clôture de ce soir.

• (16 h 20) •

M. Bélanger : M. le Président, il reste quoi, neuf minutes?

Le Président (M. Simard) : Un peu moins.

M. Bélanger : Bon, je ne prendrai pas beaucoup de temps, là. Je veux remercier quand même la... bon, il reste la collègue de Mont-Royal—Outremont que j'estime, j'estime beaucoup, puis je sais qu'on va travailler ensemble sur le projet de loi n° 82. C'est quand même fascinant. Moi, je veux remercier les membres de... parce que j'ai hérité d'un ministère qui est quand même... je trouve, c'est un beau legs. Il y a une belle équipe, il y a énormément de potentiel. Il y a beaucoup à faire. Ça fait que c'est... Des fois, tu peux hériter d'un projet, manquer de défis, mais là je vous dirais qu'il y a beaucoup de défis.

Et puis je salue le travail collaboratif. Je vous offre même les sept dernières minutes, si vous voulez avoir d'autres questions, sinon, dans mon cas, j'ai terminé. Et puis je tiens à remercier tous les membres de l'équipe. Je le redis encore, à chaque jour, je les découvre, puis ils ont une expertise vraiment pertinente. Merci.

Le Président (M. Simard) : Très bien. Merci à vous, M. le ministre.

Adoption des crédits

Conséquemment, le temps alloué à l'étude des crédits budgétaires du portefeuille Cybersécurité, Numérique étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits suivants.

Le programme 1, intitulé Directions et administration, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Simard) : Adopté sur division. Je vous ai laissé une chance, là. Le programme 2, intitulé Gestion des ressources informationnelles spécifiques, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Simard) : Adopté sur division. Le programme 3, intitulé Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Simard) : Adopté sur division.

Enfin, l'ensemble des crédits budgétaires du portefeuille Cybersécurité et Numérique, pour l'exercice financier 2025-2026, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Simard) : Adopté sur division.

Documents déposés

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et, chers collègues, comme notre commission a accompli son mandat, j'ajourne nos travaux. Belle fin de semaine.

(Fin de la séance à 16 h 22)